

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2025-2026



Conseil de direction de
l'Armée du Salut au Canada
Exercice terminé le 31 mars 2026

Jour après jour, l'Armée du Salut
apporte de l'espoir et du soutien à des
personnes vulnérables dans 400 collectivités
du Canada et 134 pays.

Armée du Salut – États financiers consolidés
© Conseil de direction de l'Armée du Salut au Canada
N° d'enregistrement 107951618 RR 0001

Armée du Salut
Quartier général territorial du Canada et des Bermudes
2 Overlea Boulevard, Toronto (Ontario) M4H 1P4
416-425-2111 | SalvationArmy.ca

Bureau régional du Québec
511 – 625, avenue du Président-Kennedy
Montréal (Québec) H3A 1K2 | 514-288-2848

Rapports et données : Service territorial des finances
Conception : Communications, juillet 2026

armedusalut.ca



imaginecanada.ca

TABLE DES MATIÈRES

i

Commentaire de la direction

XX

Rapport des auditeurs indépendants

1

Bilan consolidé

2

État consolidé des résultats

3

État consolidé de l'évolution des soldes de fonds

4

État consolidé des flux de trésorerie

5-27

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Commentaire de la direction

Introduction

Les présents états financiers consolidés décrivent les éléments de l'actif et du passif, les soldes de fonds, les revenus, les dépenses et le flux de trésorerie du Conseil de direction de l'Armée du Salut au Canada (« Armée du Salut », « l'Armée » ou « le Conseil de direction ») et de toutes les entités qu'il administre à la fin de l'exercice financier terminé au 31 mars 2026. Ils ont été audités par la firme d'experts-comptables autorisés KPMG S.E.N.C.R.L., qui a émis son opinion à leur sujet le 22 juin 2026.

Le présent commentaire de la direction a pour but d'aider le lecteur à mieux comprendre les états financiers et les notes qui les accompagnent. L'accent est mis sur les principaux résultats financiers durant l'exercice terminé, ainsi que les éléments clés de la politique et du cadre de contrôle interne de l'Armée du Salut. Ce cadre de contrôle permet de garantir la fiabilité des états financiers.

Points saillants de la situation financière pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026

Revenus et dépenses

Les revenus consolidés ont baissé de 6 % par rapport à l'exercice précédent, passant de 1 172,9 millions de dollars au 31 mars 2025 (« exercice 2024-2025 ») à 1 099,4 millions au 31 mars 2026 (« exercice 2025-2026 »). La diminution des revenus de placement (qui totalisaient 53,9 millions de dollars à la fin de l'exercice, soit 61 % de moins par rapport à l'exercice précédent) constitue le principal facteur ayant contribué à cette baisse. Or, compte tenu de la nature fluctuante de placements détenus dans le fonds général d'investissement, l'Armée du Salut adopte une approche à long terme de la gestion des investissements et de l'utilisation des revenus de placement, comme il est décrit dans la section *Valeurs mobilières* du présent rapport.

La diminution des gains prévus à la suite de cessions d'immobilisations corporelles (passant de 30 millions de dollars durant l'exercice 2024-2025 à 16,2 millions de dollars à la fin de l'exercice 2025-2026) a également contribué à cette baisse générale des revenus.

Ces baisses ont été partiellement compensées par une augmentation des contributions du grand public : les dons de bienfaisance et la vente d'articles donnés ayant progressé respectivement de 7 % et de 1 %. L'Armée du Salut continue de bénéficier d'un solide soutien de la part des donateurs à notre campagne de souscription annuelle (« Bouclier rouge »), dont l'objectif a été dépassé, clôturant l'exercice avec 66,5 millions de dollars recueillis. De plus, les fonds reçus au titre des dons par testament se sont accrus de 17 %, pour un total de 76,6 millions de dollars à la fin de l'exercice 2025-2026.

Les dépenses consolidées ont augmenté de 6 %, passant de 1 042 millions de dollars durant l'exercice 2024-2025 à 1 106,1 millions de dollars durant celui de 2025-2026, ce qui est surtout attribuable à l'augmentation de 4 % (à savoir 28,1 millions de dollars) des dépenses consacrées aux programmes et aux services de bienfaisance. Les programmes d'aide aux toxicomanes, les services correctionnels et d'hébergement ainsi que les services communautaires offerts au niveau des congrégations ont connu les plus fortes augmentations : les dépenses qui leur sont associées se sont accrues de 12,3 millions de dollars et de 6,7 millions de dollars respectivement. La majeure partie de la hausse observée dans ces domaines est associée à l'amélioration de la rémunération des employés et des officiers, et l'Armée du Salut continue d'investir pour bonifier cet aspect. En outre, cette hausse se reflète dans d'autres types de dépenses, notamment les coûts liés à la phase finale des améliorations apportées au régime de rémunération et de retraite des officiers au cours de l'exercice 2025-2026. Ces investissements supplémentaires en faveur des officiers et des employés ont été réalisés afin de garantir que l'Armée du Salut puisse continuer à attirer et à fidéliser un personnel doté des compétences professionnelles et techniques nécessaires pour gérer la complexité et l'ampleur des opérations de l'organisation. De plus amples détails concernant la rémunération du personnel sont fournis plus loin dans le présent rapport.

Les dépenses de fonctionnement des quartiers généraux ont également augmenté, passant de 97,2 millions de dollars durant l'exercice 2025-2026 à 109,5 millions de dollars en 2025-2026, soit une hausse de 13 % imputable aux coûts récurrents liés aux investissements dans les technologies ainsi que dans le personnel laïque et officier, dont nous faisons état ci-dessus.

Situation financière

Le total de notre actif a diminué de 2,8 % au cours de l'exercice 2025-2026, passant de 2 679,3 millions de dollars à la fin de l'exercice 2024-2025 à 2 603,5 millions de dollars à la fin de l'exercice 2025-2026. Les principales raisons de cette baisse sont les suivantes : une diminution globale de 200 millions de dollars de la valeur du portefeuille d'investissement, et des décaissements nécessaires durant l'exercice qui totalisaient 249 millions de dollars pour financer des besoins opérationnels, y compris une dotation spéciale de 38,2 millions de dollars destinée au régime de retraite des officiers, et une autre de 30 millions de dollars pour l'allocation de logement destinée aux officiers à la retraite.

La baisse de l'actif a été partiellement compensée par une augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles, qui ont progressé de 62 millions de dollars, principalement sous forme de terrains et de bâtiments destinés aux programmes de l'Armée du Salut.

Le total de notre passif a diminué de 66,7 millions de dollars, surtout en raison d'une réduction d'engagements liés aux retraites des officiers ainsi qu'à d'autres types de prestations prévues après leur départ à la retraite : cette mesure est par ailleurs associée à l'allocation de logement destinée aux officiers à la retraite.

Les soldes des fonds ont légèrement diminué (de 9,1 millions de dollars) en raison d'une baisse globale du solde du fonds de fonctionnement, une conséquence du déficit de fonctionnement net enregistré au cours de l'exercice 2025-2026.

L'Armée du Salut a pour objectif d'assurer que tout fonds de fonctionnement sans restriction puisse couvrir les dépenses pendant au moins trois mois (90 jours). En date de mars 2026, le solde total des fonds de fonctionnement sans restriction (204,2 millions de dollars) est suffisant pour couvrir les dépenses consolidées pendant 71 jours (comparativement à 82 jours durant l'exercice 2024-2025). Il s'agit d'une réduction planifiée qui résulte de l'engagement de l'Armée du Salut à améliorer la rémunération et les prestations de retraite des officiers. En outre, l'organisation s'engage à reconstituer dès que possible les soldes des fonds de fonctionnement sans restriction afin d'atteindre de nouveau l'objectif de couverture des dépenses de fonctionnement pendant 90 jours.

Valeurs mobilières

Sauf en ce qui concerne la Grace Communities Corporation et la Bermuda Corporation, la gestion des valeurs mobilières s'effectue de manière centralisée dans le fonds général d'investissement (le « Fonds »), qui regroupe les fonds de fonctionnement, les fonds de dotation et les fonds provenant de dons qui font l'objet de restrictions à long terme de la part des donateurs ou du Conseil. Des intérêts calculés selon les taux du marché en vigueur pour des instruments financiers semblables sont versés dans les comptes du Fonds. Les gains nets du Fonds sont utilisés pour financer des programmes et des services offerts par les entités et couvrir les frais de fonctionnement du quartier général territorial (QGT) et des quartiers généraux divisionnaires (QGD).

Les allocations tirées des revenus de placement sont établies conformément à une politique des dépenses, définie selon des rendements prévus à long terme. Cette approche a l'avantage de procurer un niveau de financement stable et prévisible d'une année à l'autre, ce qui permet d'atténuer l'effet des fluctuations des marchés financiers. Au cours de l'exercice 2025-2026, le Conseil de gestion territorial a approuvé le retrait de 81 millions de dollars dans la réserve de revenus de placement afin de financer les opérations. Sur la base des conseils de son comité consultatif en matière de placements, l'Armée du Salut s'efforce de maintenir une réserve qui représente de 25 % à 33 % de la valeur du Fonds. À la clôture de l'exercice, le fonds de réserve s'élevait à 437,5 millions de dollars (comparativement à 492 millions de dollars durant l'exercice 2024-2025). Cela constitue 30 % de la valeur du Fonds, la même proportion qu'à la fin de l'exercice 2024-2025).

L'administration du Fonds est confiée à des gestionnaires externes, conformément à l'énoncé de la politique d'investissement (<https://salvationarmy.ca/wp-content/uploads/2026/06/SIP-GIF-2025-09-Final.pdf>), qui établit des contraintes relatives aux catégories d'actifs, aux types d'instruments de placement, à la qualité et au volume des avoirs, ainsi que des normes environnementales, éthiques, sociales et de gouvernance (« ESG ») concernant l'investissement. Notre politique interdit notamment l'investissement dans des entreprises dont la principale activité consiste à produire, à distribuer ou à promouvoir des boissons alcoolisées, des produits du tabac ou du cannabis, du matériel pornographique, des activités et des systèmes de jeux de hasard, du matériel d'armement, ainsi que dans des entreprises qui manifestement font peu de cas des droits de la personne et des problèmes environnementaux. De plus, l'Armée du Salut demande à ses gestionnaires de placements de déclarer comment ils tiennent compte des questions ESG lorsqu'ils administrent les fonds de l'Armée du Salut.

L'objectif d'investissement du Fonds est de préserver la valeur des actifs réels (rajustée en fonction de l'inflation) et d'obtenir un taux de rendement annuel brut de 3,5 %, avant l'incidence des retraits, sur une période de quatre ans. Au cours de la période de quatre ans se terminant le 31 mars 2026, le Fonds a affiché un rendement annuel moyen de 6,7 %, ou de 3,5 % après rajustement selon l'inflation.

Le comité consultatif en matière de placements continue de surveiller le rendement général du Fonds, en accordant une attention particulière au rendement à long terme afin de répondre aux besoins de l'Armée du Salut, et ne prévoit pas modifier de manière importante la répartition des éléments d'actif à l'heure actuelle.

La composition du comité consultatif en matière de placements en mars 2026 est présentée dans le tableau ci-dessous.

Membres	Fonction occupée, le cas échéant	Date de nomination	Nombre de réunions auxquelles le membre pouvait assister en 2025-2026	Nombre de présences aux réunions en 2025-2026
August Cruickshanks, MBA, CFA* Directeur de la recherche, Eckler Ltd.*	Président	1 ^{er} mars 2018 (a présidé le comité du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025)	3	3
R. Paul Goodyear, B. Com., MBA, FCPA, FCMA Chef de la direction financière et secrétaire territorial des finances	Président	1 ^{er} octobre 1998 (préside le comité depuis le 1 ^{er} janvier 2026)	4	4
Ken Luce, CFA* Directeur du développement des affaires au Canada – IFM Investors	Vice-président	1 ^{er} janvier 2022	4	3
Darren Jordan, CFA, FRM * Directeur des placements des régimes de retraite – RBC		1 ^{er} juin 2025	4	4
Angela Lin-Reeve, B. Com., CFA* Gestionnaire principale de portefeuille – Placements des régimes de retraite – RBC		Du 1 ^{er} mai 2019 au 31 mai 2025	0	0
Samantha Moss, CPA, CMA Cheffe adjointe de la direction financière		1 ^{er} septembre 2020	4	4
Michelle D. Peshko, CFA, MBA* Cheffe – Fonds de retraite – Glencore Canada		1 ^{er} mai 2019	4	3
Nalini Feuilleley, BBA* Directrice générale de l'équipe Investissement responsable BMO Gestion mondiale d'actifs		1 ^{er} octobre 2023	4	4
Mary Anne Wiley, BA, CFA Directrice des investissements	Secrétaire	1 ^{er} janvier 2017	4	4

* Membres bénévoles

Avantages sociaux futurs du personnel

Les états financiers reflètent les prévisions actuarielles au 31 mars 2026. La valeur du passif de l'Armée du Salut au titre du régime de retraite et des autres prestations de retraite futures est de 237,3 millions de dollars (cette valeur était de 294,3 millions de dollars au 31 mars 2025). Cet élément de passif représente les prestations constituées pour les officiers consacrés et les capitaines auxiliaires. L'important changement est en grande partie attribuable aux cotisations versées au régime de retraite agréé afin de combler un déficit actuariel, ainsi qu'à des versements au titre des primes de départ à la retraite des officiers, comme il est mentionné précédemment. Dans le cadre du nouveau programme, les officiers peuvent percevoir leurs primes de départ à la retraite jusqu'à dix ans avant la date de leur départ à la retraite.

Il n'y a aucun élément de passif pour d'autres membres du personnel que les officiers d'active et les capitaines auxiliaires (dont le cas est expliqué ci-après), étant donné que les employés (non-officiers) cotisent à un REER collectif offert par l'Armée du Salut ou à des régimes multiemployeurs dans le cadre desquels les cotisations de l'Armée du Salut sont comptabilisées au fur et à mesure qu'elles sont versées.

Les officiers d'active et les capitaines auxiliaires reçoivent des avantages dans le cadre de deux régimes. Le régime de retraite des officiers est un régime à prestations déterminées enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario, qui garantit des prestations de retraite de base aux officiers d'active et aux capitaines auxiliaires. Le régime complémentaire a pour but de procurer aux officiers retraités des prestations supplémentaires et une assurance maladie, ainsi que certaines sommes forfaitaires versées au moment du départ à la retraite des officiers d'active et des capitaines auxiliaires.

Les deux régimes font l'objet d'une évaluation actuarielle au moins tous les trois ans. La dernière évaluation du régime de retraite des officiers, financé grâce à une fiducie de pension détenue par CIBC Mellon qui agit en qualité de fiduciaire, est établie au 31 mars 2025. À cette date, le régime affichait un déficit, calculé selon le principe de continuité (c'est-à-dire en supposant le maintien du régime de retraite) et après une prise en compte de la réserve pour écarts défavorables, de 38,2 millions de dollars, soit un taux de capitalisation de 86,4 %, et un excédent de 5,6 millions de dollars, soit 2,6 %, selon le principe de solvabilité (c'est-à-dire en supposant que le régime de retraite devrait être liquidé à la date d'évaluation).

Le déficit figurant dans les présents états financiers consolidés en ce qui concerne le passif relatif aux prestations de retraite s'élève à 35,9 millions de dollars, par rapport à 61,8 millions de dollars à la fin de l'exercice précédent. Deux raisons principales expliquent cet écart. La première concerne les taux d'actualisation utilisés pour les évaluations respectives, qui s'élevaient à 5,1 % par an selon l'évaluation comptable au 31 mars 2026 et à 6,2 % par an selon l'évaluation du financement dans l'hypothèse de la continuité de fonctionnement au 31 mars 2025. Le taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation comptable reflète le rendement des obligations d'entreprises de première catégorie, tandis que celui utilisé pour l'évaluation du financement dans l'hypothèse de continuité reflète le taux de rendement attendu à long terme des actifs (y compris les rendements plus élevés attendus des placements en actions et dans d'autres catégories d'actifs que les obligations). Un taux d'actualisation plus élevé se traduit par un passif moins élevé, et inversement, tous les autres facteurs étant les mêmes. La deuxième raison tient au fait qu'à l'issue de l'évaluation dans l'hypothèse de continuité, l'Armée du Salut a versé une contribution spéciale ponctuelle supplémentaire de 38,2 millions de dollars afin de combler le déficit déterminé dans l'hypothèse de continuité du régime de retraite.

Outre la contribution ponctuelle mentionnée ci-dessus, au cours de l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2026, l'Armée du Salut a versé des contributions additionnelles de 5 millions de dollars, ce qui porte le total des contributions à 43,2 millions de dollars pour aider au financement de l'augmentation des prestations.

La dernière évaluation du régime complémentaire remonte au 31 mars 2025. À cette date, la valeur estimative du passif relatif aux prestations de retraite supplémentaires se chiffrait à 147,6 millions de dollars, le coût annuel de service pour les prestations accumulées des officiers à 1,5 million de dollars, et la valeur annuelle prévue des prestations à verser aux officiers retraités était de 6,6 millions de dollars. Aucun élément d'actif n'a été mis de côté pour assurer le versement des prestations. Cependant, le fonds général d'investissement de l'Armée du Salut est suffisamment doté pour couvrir ses fonds de dotation et d'autres fonds à usage restreint, ainsi que ses obligations futures de pension et d'autres avantages sociaux.

Dettes à long terme

L'Armée du Salut évite le recours au financement par emprunt, sauf pour l'acquisition ou le développement d'actifs corporels utilisés dans le cadre de ses activités. Le montant total des emprunts et des prêts hypothécaires à rembourser (qui s'élevait à 57,6 millions de dollars au 31 mars 2026 : 50 millions de dollars à long terme, et 7,6 millions de dollars à court terme) a augmenté de 6 millions de dollars au cours de l'exercice 2025-2026.

Gouvernance

Le territoire du Canada et des Bermudes de l'Armée du Salut fait partie d'une organisation mondiale qui œuvre dans 134 pays et qui est dirigée par un général, depuis le Quartier général international, situé à Londres. Élu par des dirigeants supérieurs de l'Armée du Salut qui proviennent de partout dans le monde, le titulaire de la fonction de général supervise l'œuvre de l'organisation à l'échelle internationale et nomme les hauts dirigeants dans chaque territoire.

Le Conseil de direction de l'Armée du Salut au Canada (« Conseil de direction »), constitué en personne morale par une loi du Parlement du Canada adoptée en 1909, administre les affaires temporelles de l'Armée du Salut. La plupart des biens utilisés dans le cadre des activités de l'organisation appartiennent au Conseil de direction.

Les affaires pastorales et confessionnelles sont du ressort du chef de territoire, dont le mandat est défini par un protocole de nomination émis par le général, en vertu des Ordres et règlements internationaux, avec les conseils du comité des affaires pastorales et confessionnelles.

Le Conseil de direction est un organisme de bienfaisance enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada, et chaque entité locale de l'Armée du Salut au Canada est un organisme de bienfaisance associé au Conseil de direction.

En vertu de la Loi qui constitue le Conseil de direction en personne morale, celui-ci est formé de trois à cinq personnes qui en sont membres d'office en raison des postes auxquels elles ont été nommées par le général. À la différence des organismes sans but lucratif traditionnels, le Conseil de direction n'est pas composé d'administrateurs. Ses membres exercent des fonctions normalement assumées à la fois par des administrateurs et des membres dans le cas d'autres personnes morales sans but lucratif. Le Conseil de direction exerce des rôles et des responsabilités normalement associés aux conseils d'administration d'entreprises.

Le Conseil de direction exerce son autorité sur des sociétés apparentées, principalement par la nomination des membres de leur conseil d'administration ou de leurs fiduciaires. En plus des conseils d'administration des entités constituées en société, le Conseil de direction a créé, par voie de règlements administratifs, des conseils chargés de la gouvernance de certains grands établissements (le Conseil de direction conservant généralement certains pouvoirs discrétionnaires).

Conseil de direction

	Fonction occupée, le cas échéant	Date de nomination	Nombre de réunions auxquelles le membre ou le conseiller pouvait assister en 2025-2026	Nombre de présences aux réunions en 2025-2026
MEMBRES :				
Commissaire Lee Graves, MBA Chef de territoire	Président	1 ^{er} septembre 2023	10	10
Lieutenant-colonelle Roxanne Jennings, MA Secrétaire du personnel	Vice-présidente	1 ^{er} juillet 2022	10	10
Colonel John Chamness, MA Secrétaire en chef		Du 1 ^{er} août 2023 au 30 septembre 2025	5	4
Colonelle Margaret McLeod, B.Ed, MTS Secrétaire en chef		1 ^{er} octobre 2025	5	5
Lieutenant-colonel Keith Pike, BRE, MA Secrétaire de l'administration des affaires		1 ^{er} juillet 2023	10	9
CONSEILLERS (sans droit de vote) :				
Commissaire Deborah Graves, BA Présidente territoriale des œuvres féminines		1 ^{er} septembre 2023	11	11
Adam E. Harvey, CPA, CA, ICD.D* Administrateur indépendant		1 ^{er} juin 2023	11	9
Kimberley Mullins, BA (avec distinction), MS, PhD* Vice-présidente, Talent et culture, Suncor		1 ^{er} mars 2023	11	7
Révérénd Douglas C. Ward, BA, MRE, MDiv* Associé supérieur (communautés), Cardus Institute		1 ^{er} janvier 2023	11	8

* Conseillers indépendants.

Conseil de gestion territorial

Membre	Fonction occupée, le cas échéant	Date de nomination	Nombre de réunions auxquelles le membre pouvait assister en 2025-2026	Nombre de présences aux réunions en 2025-2026
Colonel John Chamness, MA Secrétaire en chef	Président	Du 1 ^{er} août 2023 au 30 septembre 2025	5	4
Colonelle Margaret McLeod, B.Ed, MTS Secrétaire en chef	Président	1 ^{er} octobre 2025	6	6
Graham D. Moore, B. Com, MBA, CPA, CMA Secrétaire en chef adjoint du développement de l'organisation	Vice-président	1 ^{er} septembre 2021 (vice-président depuis le 1 ^{er} janvier 2023)	11	11
Lieutenant-colonel Brian Armstrong, BA, MDiv, MRel, DMin Commandant de la division de l'Ontario		Du 1 ^{er} mai 2018 au 30 juin 2022; ensuite depuis le 1 ^{er} septembre 2022	11	9
Lieutenant-colonel Donald Bladen Commandant de la division des Prairies et des Territoires du Nord		1 ^{er} juillet 2024	11	9
Lieutenant-colonel Jamie Braund, B.Sc., MA Commandant de la division de la Colombie-Britannique		Du 1 ^{er} septembre 2022 au 30 juin 2025	3	3
Major Sheldon Feener Secrétaire territorial de la mission sociale		Du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 janvier 2026	9	9
R. Paul Goodyear, B. Com., MBA, FCPA, FCMA Chef de la direction financière et secrétaire territorial des finances		1 ^{er} juillet 2001	11	11
Major Jennifer Hillier Secrétaire territorial de la mission sociale		1 ^{er} février 2026	2	2
Lieutenant-colonel Les Marshall Secrétaire de la mission		1 ^{er} juillet 2022	11	8
Lieutenante-colonelle Tiffany Marshall Commandante de la division de la Colombie-Britannique		1 ^{er} juillet 2025	8	7
Ruth Moulton Dirigeante principale du service des relations humaines		Du 1 ^{er} novembre 2022 au 1 ^{er} août 2025	4	4

Membre	Fonction occupée, le cas échéant	Date de nomination	Nombre de réunions auxquelles le membre pouvait assister en 2025-2026	Nombre de présences aux réunions en 2025-2026
Lieutenant-colonel John Murray, BA, MAL, APR, CFRE Secrétaire des communications		1 ^{er} juillet 2018	11	5
Lieutenant-colonelle Shona Pike, BA Secrétaire du personnel officier – Stratégie		Du 1 ^{er} juillet 2023 au 31 juillet 2025	4	3
Lieutenant-colonel Scott Rideout Commandant de la division de l'Atlantique		1 ^{er} juin 2024	11	8
Major Brian Slous Secrétaire territorial adjoint de l'administration des affaires		1 ^{er} mai 2024	11	10
Rachelle Stenhouse Dirigeante principale du service des relations humaines		5 août 2025	7	6

Comité d'audit

Le comité d'audit est chargé de surveiller la production des rapports financiers, ainsi que la qualité et l'intégrité des données dans les états financiers et la divulgation de renseignements financiers, les contrôles internes du processus d'information financière et la conformité aux exigences de la loi et de la réglementation.

Le comité d'audit examine les états financiers consolidés audités et évalue :

- la qualité et la justesse des principes et des politiques sur la préparation des états financiers, ainsi que tout changement dans les principes comptables et les politiques proposées;
- les estimations importantes qui servent à la préparation des états financiers;
- les écarts importants par rapport aux budgets établis ou aux résultats comparables au cours de périodes antérieures.

Les membres du comité d'audit discutent des états financiers et du rapport des auditeurs externes avec ces derniers ainsi que la direction, afin d'éventuellement recommander au Conseil de direction l'approbation des états financiers.

Le comité d'audit supervise les contacts de l'Armée du Salut avec les auditeurs externes, et au besoin recommande au Conseil de direction la nomination ou le remplacement de l'un d'eux, ainsi que la rémunération proposée pour les services qui seront fournis.

Les membres du comité d'audit se chargent de superviser l'établissement d'un système adéquat de contrôles internes relatifs à l'information financière par la direction, de vérifier l'intégrité du processus associé à l'information financière et de discuter de l'exposition possible à d'importants risques financiers. Ils supervisent aussi le rendement du service de l'audit interne (pour en savoir plus à ce sujet, consultez la section *Contrôles internes* du présent document).

Le comité d'audit est formé de membres de l'extérieur de l'organisation, indépendants de l'Armée du Salut et bénévoles, ainsi que de deux membres de la haute direction. Bien que des membres des équipes de l'audit interne et des finances assistent à des réunions du comité pour aider aux travaux, le comité peut rencontrer des auditeurs externes ou internes sans la présence des membres de la haute direction.

Comité d'audit

Membre	Fonction occupée, le cas échéant	Date de nomination	Nombre de réunions auxquelles le membre pouvait assister en 2025-2026	Nombre de présences aux réunions en 2025-2026
Michael Szymanski, MBA, IAS.A * Administrateur du comité et consultant indépendant en matière d'information financière	Président	1 ^{er} avril 2022; président depuis le 1 ^{er} octobre 2024	4	4
Colonel John Chamness, MA Secrétaire en chef		Du 1 ^{er} août 2023 au 30 septembre 2025	2	1
Rajesh Ghosh, MBA, CPA, CMA, CIA, CISA, CRMA, CGEIT, CDPSE* Administrateur du comité et administrateur indépendant		1 ^{er} janvier 2023	4	3
Adam E. Harvey, CPA, CA, IAS.A * Administrateur indépendant		1 ^{er} avril 2022	4	4
Colonelle Margaret McLeod, B.Ed, MTS Secrétaire en chef		1 ^{er} octobre 2025	2	1
Lieutenant-colonel Keith Pike, BRE, MA Secrétaire de l'administration des affaires		1 ^{er} juillet 2023	4	4
Helen Polatajko, IAS.A* Administratrice du comité et experte-conseil indépendante en information financière*		1 ^{er} septembre 2020	4	4

* *Membres indépendants.*

Stratégie et planification budgétaires

L'élaboration de la stratégie budgétaire et la planification des budgets sont prises très au sérieux par le Conseil de direction et le conseil de gestion territorial (CGT).

La stratégie budgétaire globale est approuvée à l'automne et oriente le processus ainsi que les résultats attendus pour l'exercice suivant, qui commence le 1^{er} avril.

Un processus de planification budgétaire coordonné de manière centralisée a été mis en place et prévoit l'affectation d'employés du service territorial des finances chargés d'effectuer tous les calculs détaillés au nom de tout responsable de budget et sur la base des projets de l'entité pour le prochain exercice. Ces données servent ensuite à élaborer des prévisions sur une période de cinq ans afin de permettre à la direction d'évaluer l'incidence des stratégies à mettre en œuvre au cours du prochain exercice et de veiller à prendre des mesures correctives en temps utile en cas de signes de non-viabilité financière.

Un rapport mensuel des résultats réels comparés aux données budgétaires mises à jour est fourni aux responsables de budget. De plus, un rapport est distribué trois fois durant l'exercice aux membres de la haute direction de l'organisation et fait l'objet d'une discussion lors d'une réunion du conseil de gestion territorial. Un budget consolidé est préparé sur la base d'une analyse ascendante, et la direction examine un rapport trimestriel qui compare le budget consolidé avec les résultats financiers réels. Ces examens mensuels et trimestriels du rendement réel par rapport au budget établi sont essentiels pour repérer tout problème éventuel et apporter les corrections nécessaires dans le but de réagir adéquatement à la conjoncture économique et à son incidence sur les flux de revenus et de dépenses de l'Armée du Salut.

Gestion financière

L'Armée du Salut dispose d'une solide structure de politiques financières. Les politiques et les procédures dans ce domaine constituent le cadre dans lequel le personnel de gestion désigné peut approuver les dépenses. Ces politiques et ces procédures établissent notamment les limites de montant par type de dépenses, ainsi que les seuils au-delà desquels une approbation supplémentaire est requise (de la part de cadres supérieurs, d'administrateurs de l'organisation ou de comités particuliers). Une politique relative aux dépenses du personnel énonce les règles concernant les sommes (par exemple, les limites de dépenses jugées raisonnables) qui peuvent être remboursées aux employés.

L'Armée du Salut a adopté une série de principes qui permettent d'encadrer l'allocation des ressources.

• **Mission**

Principe

Toutes les ressources de l'Armée du Salut doivent servir à l'accomplissement de sa mission.

Implications

Les fonds devraient être utilisés de la manière la plus efficace possible pour assurer la réussite optimale de la mission. Les programmes et les services qui ne répondent pas aux objectifs de la mission devraient être évalués afin de déterminer comment les fonds pourraient être mieux utilisés ailleurs.

• **Gestion**

Principe

Nous reconnaissons que les ressources (autant humaines que financières) que nous utilisons pour accomplir notre mission nous sont d'abord et avant tout fournies par Dieu, et que nous devons nous en servir pour l'honorer. Nous sommes également conscients que nous sommes redevables à nos donateurs, à nos bailleurs de fonds, à notre clientèle, à notre personnel et aux autres parties prenantes d'utiliser efficacement ces ressources afin de maximiser les résultats de la mission, et de respecter les intentions pour lesquelles elles nous ont été confiées.

Implications

Nous administrerons prudemment nos ressources financières, et nous assurerons de fournir un compte rendu complet de ce qu'elles nous ont permis d'accomplir. Nous chercherons à attirer et à conserver un personnel talentueux, engagé et soucieux de la mission, afin de garantir l'efficacité des résultats de la mission.

• **Divulgation**

Principe

Le coût de chaque activité ou projet devrait être pleinement divulgué dans les états financiers.

Implications

Dans les entités non autonomes financièrement, le coût total des activités peut être évalué uniquement si toutes les subventions et les allocations sont explicitement indiquées.

• **Autonomie financière**

Principe

Les postes (congrégations) doivent être autonomes sur le plan financier.

Implications

En raison de la nature de certains ministères et de la situation économique de certaines collectivités au sein desquelles des entités sont implantées, celles-ci ont du mal à devenir pleinement autonomes sur le plan financier. Cependant, chaque entité doit faire tout ce qu'elle peut pour collecter des fonds et diminuer le plus possible sa dépendance à l'égard des autres entités de l'Armée du Salut. Dans la mesure du possible, ces entités devraient être en mesure de démontrer une plus grande autonomie que par le passé.

Les programmes de services sociaux et communautaires ne sont pas censés être autosuffisants. Nous croyons qu'il est raisonnable de demander aux gouvernements, aux entreprises et au grand public de nous aider à financer l'important travail que nous faisons pour aider les personnes défavorisées et vulnérables de notre société. Nous n'attendons cependant pas d'eux qu'ils financent la mission évangélique qu'entreprennent nos églises : le financement de ces activités doit être assuré par les membres salutistes, et au moyen d'autres sources de revenus.

• **Administration**

Principe

Les ressources servant à couvrir les frais d'administration dans l'ensemble du territoire ne devraient pas dépendre du découpage des divisions ni des disparités économiques régionales.

Implications

Les frais d'administration des divisions et du territoire du Canada sont centralisés. Cela permet de maintenir des coûts d'administration à un niveau raisonnable et de s'assurer que les allocations budgétaires sont versées en fonction des besoins et non pas des revenus pouvant être générés dans une région donnée. Les allocations au QGT et aux entités des QGD sont versées en fonction de plusieurs facteurs, notamment le mandat et le rôle, la taille de l'entité, sa complexité, le lieu géographique, etc.

Il est important de maintenir des frais d'administration à un niveau raisonnable et de veiller à ce qu'ils n'augmentent pas de manière incontrôlable. Notre objectif actuel est de s'assurer que les frais d'administration du QGT et des QGD ne dépassent pas les 10 % du budget total du territoire.

• **Fonds publics**

Principe

Les fonds publics doivent être utilisés pour offrir des programmes communautaires et des services sociaux, et non des activités liées à la congrégation.

Implications

Lorsque des fonds sont alloués à un poste, on doit démontrer qu'ils ont été utilisés pour offrir des services communautaires.

Les coûts déclarés par un poste pour avoir offert des services sociaux et communautaires doivent être raisonnables et justifiables, par exemple, le salaire des employés, la valeur marchande de l'espace occupé, etc.

• **Viabilité à long terme**

Principe

Le but ultime de chaque entité est de parvenir à long terme à présenter un budget équilibré, c'est-à-dire que le montant des dépenses n'excède pas celui des recettes.

Implications

Le fait d'adhérer à ce principe ne veut pas dire qu'il n'y aura jamais de surplus ni de déficit à la fin d'un exercice donné. Cela signifie qu'un surplus ou un déficit devrait être anticipé uniquement pour accomplir un objectif à long terme dont on a convenu, ou pour laisser le temps de faire face à des circonstances imprévues.

Nous estimons qu'il y a cinq principaux indicateurs de la viabilité financière.

1. **Flux de trésorerie adéquat.** Le flux de trésorerie est jugé adéquat s'il permet à l'entité de supporter ses frais de fonctionnement au moment où ils sont engagés, sans devoir recourir à des découverts.
2. **Réserves suffisantes.** L'entité doit conserver des réserves suffisantes pour prendre en charge l'entretien et le remplacement de ses immobilisations.
3. **Fonds de roulement adéquat.** Les soldes des fonds de fonctionnement doivent être à un niveau permettant de supporter les frais de fonctionnement pendant au moins 90 jours.
4. **Budget équilibré à long terme.** À long terme, les recettes doivent être égales ou supérieures aux dépenses.
5. **Capacité de supporter des frais raisonnables.** L'entité doit être en mesure de supporter des frais de fonctionnement raisonnables, notamment pour verser des salaires concurrentiels.

Ces cinq conditions doivent être remplies pour que nous puissions établir de manière appropriée la viabilité financière d'une entité. La viabilité d'une mission n'est assurée que par la viabilité financière de l'entité qui l'exerce. La viabilité de la mission constitue l'objectif, et la viabilité financière est un moyen nécessaire pour y parvenir.

• **Collecte de fonds**

Principe

Les coûts afférents aux collectes de fonds devraient être maintenus au niveau minimum requis pour atteindre l'objectif.

Implications

Les coûts afférents aux collectes de fonds sont liés à des résultats mesurables qui génèrent un taux de rendement raisonnable à long terme.

• **Transparence**

Principe

La divulgation de renseignements pertinents est essentielle au maintien d'une bonne gestion des finances. Afin de prendre des décisions appropriées, les parties intéressées doivent comprendre les faits.

Implications

La divulgation de renseignements financiers pertinents par les postes, les établissements, les quartiers généraux divisionnaires et le QGT est essentielle à la prise de décisions axées sur l'efficacité de la mission, en ce qui a trait à l'allocation des ressources.

Chaque entité de l'Armée du Salut doit divulguer en temps opportun ses renseignements financiers pertinents aux parties intéressées afin de faciliter leur compréhension et de s'assurer de leur soutien.

• **Réserves**

Principe

Les entités doivent constituer des réserves afin de pouvoir résoudre tout cas d'imprévu qui entraînerait des dépenses plus élevées que les recettes.

Implication

Chaque entité est tenue de maintenir une réserve suffisante et non engagée pour couvrir ses dépenses de fonctionnement pendant au moins 90 jours. Ces réserves constituent une source de financement dans l'éventualité d'une diminution importante et imprévue de revenus, afin que l'entité puisse avoir suffisamment de temps pour rajuster ses dépenses en fonction du niveau réduit des recettes, ou trouver de nouvelles sources de financement. Les réserves permettent également d'amortir l'impact de dépenses importantes non planifiées.

• **Collaboration**

Principe

Pour optimiser les résultats de mission de l'Armée du Salut, le QGT, les QGD et les entités doivent effectuer le travail d'allocation des ressources en collaborant le plus possible.

Implications

Le processus de planification budgétaire nécessite un partenariat entre le QGT, les QGD et les entités afin de garantir que les budgets de fonctionnement, d'investissement et de trésorerie préparés à tous les niveaux de l'organisation prennent en compte les plans sous-jacents qui font progresser la mission.

Nous obtenons cette collaboration en offrant toutes les occasions possibles de contribuer au processus et en assurant une bonne communication tout au long de celui-ci.

Contrôles internes

L'Armée du Salut est dotée de mécanismes de contrôle interne efficaces afin de protéger ses actifs et d'assurer l'exactitude de la présentation de l'information financière.

La gestion de l'information financière, de la comptabilité et de la paie est centralisée au service des finances et assurée par des employés qui travaillent surtout à Calgary, à Toronto et à St. John's. Seules deux entités s'occupent elles-mêmes de leur comptabilité, tandis que trois gèrent elles-mêmes leur processus de paie en raison de circonstances exceptionnelles.

Bien que les dirigeants d'entité exercent des responsabilités en matière de gestion financière, toute transaction, y compris l'autorisation finale des décaissements, est traitée par le service des finances.

Les entités et les divisions tiennent à jour leurs dossiers comptables et leur information financière de manière distincte, mais les comptes bancaires sont consolidés, et l'accès à ceux-ci est géré par le service des finances.

Des systèmes informatisés sont utilisés dans le cadre du traitement des comptes fournisseurs et des demandes de remboursement du personnel. Ces systèmes permettent de veiller à ce que tout montant dû soit examiné par le service des finances et les personnes dotées d'une autorité approbatrice en matière de dépenses au sein d'une entité/division avant qu'un paiement ne soit effectué. Un système similaire existe également pour le traitement de la paie.

Le comité d'audit est responsable de la supervision de l'établissement d'un système adéquat de contrôles et de procédures internes, ainsi que de leur efficacité. Ce comité vérifie l'intégrité des mesures de vérification et des processus relatifs à l'information financière, évalue l'exposition aux risques financiers importants, et examine le processus global suivi par la direction, non seulement pour cerner les principaux risques qui pèsent sur l'information financière, mais aussi pour surveiller, signaler et gérer de tels risques.

Le comité d'audit supervise le rendement du service de l'audit interne. À cet égard, le comité procède à l'examen de la charte, des activités, de la composition des effectifs et de la structure organisationnelle du service de l'audit interne. De plus, il analyse et approuve le plan annuel de travail, la portée de celui-ci, sa prise en compte des évaluations organisationnelles des risques, ainsi que tout changement majeur qui y est apporté.

Le service d'audit interne donne une assurance ainsi que des conseils objectifs relativement à l'amélioration des activités de l'Armée du Salut. Il mène des audits et utilise d'autres moyens pour participer à l'évaluation et à l'amélioration de l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles internes au sein de l'organisation.

Outre les audits internes et externes canadiens, l'Armée du Salut est soumise à des audits périodiques effectués par une équipe de vérificateurs internes de son Quartier général international (QGI), situé à Londres (Angleterre). Le dernier audit par une équipe du QGI a été effectué en 2024 et couvrait la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2023. Le rapport ne contient aucune recommandation sur la nécessité éventuelle d'améliorer les contrôles relatifs à l'information financière.

Risque

Un service de gestion du risque d'entreprise (GRE), supervisé par le comité de gestion des risques (présidé par le secrétaire en chef), a été mis en place. Le directeur de la gestion des risques (DGR) est responsable devant le comité et le bureau du secrétaire en chef, et assure le leadership, l'innovation, la gouvernance et la gestion des activités en matière de gestion des risques à l'échelle de l'Armée du Salut.

Grâce au service de GRE, le comité de gestion des risques et la haute direction bénéficient d'une expertise et d'un soutien qui permettent d'assurer l'élaboration, la mise en œuvre et l'examen continu d'un cadre de GRE fondé sur des pratiques exemplaires et l'application de la norme de gestion des risques ISO 31000 de l'Organisation internationale de normalisation dans tout le territoire.

Le DGR fait une présentation formelle au comité d'audit au moins une fois par an et fournit une mise à jour écrite pour chaque réunion du comité d'audit.

Code de conduite, politique et procédure concernant les plaintes

Un code de conduite (https://salvationist.ca/files/salvationarmy/docs/policy/code_of_conduct_2019.pdf), ainsi qu'une politique et une procédure concernant les plaintes (<https://salvationarmy.ca/fr/accountability/plaintes/>) sont en place. Le code de conduite définit les attentes en matière de comportement pour le personnel et les bénévoles, tandis que la politique et la procédure concernant les plaintes fournissent un mécanisme pour la formulation de plaintes de manière anonyme lorsque des manquements au code et à d'autres politiques clés sont constatés. L'Armée du Salut prend d'ailleurs au sérieux tout manquement au code de conduite. En outre, toutes les plaintes font l'objet d'un examen rigoureux et un rapport annuel est soumis au comité d'audit et au Conseil de direction. Au cours de l'exercice terminé au 31 mars 2026, aucune plainte n'a été reçue concernant un éventuel non-respect des politiques par un superviseur de la présentation de l'information financière.

Rémunération du personnel

L'Armée du Salut emploie plus de 500 officiers d'active et plus de 10 000 laïques. Le régime de rémunération des officiers d'active de l'Armée du Salut comprend le logement, les services publics, ainsi qu'une allocation en espèces calculée selon le nombre d'années de service. L'Armée du Salut estime que le montant des avantages et des allocations versées aux dirigeants supérieurs est considérablement inférieur à celui que touchent les cadres d'autres organisations sans but lucratif qui assument des responsabilités semblables. En 2025, le revenu imposable des six officiers consacrés de l'Armée du Salut qui occupent les postes les plus élevés de l'administration au Canada variait entre 76 633 \$ et 110 552 \$. Le revenu moyen était de 88 777 \$. De plus, plusieurs de ces officiers ont perçu au cours de l'exercice une partie de leur indemnité de départ à la retraite, pour un montant total de 723 566 \$.

Le volume et l'étendue des activités de l'Armée du Salut créent un niveau de complexité qui l'oblige à embaucher du personnel technique ainsi que des spécialistes issus de nombreux domaines. Même si les salaires de ces employés sont généralement inférieurs à ceux qu'ils pourraient toucher dans une entreprise à but lucratif, la concurrence est grande entre les organismes de bienfaisance en ce qui a trait au personnel spécialisé. Par conséquent, les salaires des professionnels des organismes sans but lucratif ont augmenté au cours des dernières années afin d'attirer et de retenir le personnel ayant les compétences recherchées. L'Armée du Salut vise à offrir une rémunération de base se situant dans le 50^e centile du marché du travail, selon une analyse effectuée par un tiers fournisseur de services.

En 2025, l'Armée du Salut employait 33 employés (comparativement à 32 en 2024) dont le revenu imposable (salaire et avantages sociaux) excédait 200 000 \$, ce qui représente environ 0,2 % de tout l'effectif de l'organisation.

Fourchette de rémunération	2025	2024
200 000 \$ – 249 999 \$	16	15
250 000 \$ – 299 999 \$	11	13
300 000 \$ – 349 999 \$	4	3
350 000 \$ – 399 999 \$	2	1
Total	33	32

Le fait d'offrir des salaires concurrentiels afin d'attirer les candidats qui auront le profil recherché constitue un élément clé du succès et d'un bon rendement organisationnel à long terme. Cela dit, notre organisation se soucie de maintenir les coûts administratifs à un niveau raisonnable, afin que le maximum de fonds disponibles serve à la prestation directe de services. L'Armée du Salut s'efforce d'embaucher des personnes hautement qualifiées, tout en gérant ses ressources de manière prudente.

Collecte de fonds

Depuis plus de 100 ans, de fidèles donateurs aident l'Armée du Salut à maintenir sa tradition, qui consiste à répondre aux besoins essentiels d'hommes, de femmes et d'enfants vulnérables, au Canada, aux Bermudes et partout dans le monde. L'Armée du Salut leur est profondément reconnaissante de leur générosité, ainsi que de la confiance qu'ils nous ont témoignée pour que nous utilisions leurs dons à bon escient.

La plupart des coûts relatifs à la collecte de fonds sont engagés par les quartiers généraux du territoire et des divisions. Au cours de l'exercice visé, ces coûts se sont chiffrés à 26,9 millions de dollars, comparativement à 27,2 millions de dollars pour l'exercice précédent. Par rapport au montant des dons de bienfaisance recueillis, la proportion de ces coûts est de 10 % durant l'exercice 2025-2026 (au cours des cinq derniers exercices, cette proportion a été en moyenne de 10,4 %).

Il y a toutefois lieu de noter que tous les frais de fonctionnement des entités sont imputés à un programme ou à un service particulier. Par conséquent, certains coûts de collecte de fonds engagés au niveau de l'entité sont considérés comme des frais de programme ou de service dans les présents états financiers.

Les résultats obtenus par l'Armée du Salut se comparent favorablement par rapport à ceux d'autres importantes organisations de bienfaisance à l'échelle nationale, notamment si on tient compte de la limite de 35 % imposée par l'Agence du revenu du Canada. Parallèlement, pour de multiples raisons, on doit admettre que le critère de la « proportion des dons de bienfaisance allouée aux coûts liés à la collecte de fonds » comporte plusieurs restrictions lorsqu'il s'agit de déterminer l'efficacité d'une œuvre de bienfaisance.

Premièrement, aucun don de matériel ou de service n'est pris en compte dans les présents états financiers, même si des coûts sont engagés pour l'obtention de ces dons.

Deuxièmement, comme leur nom l'indique, certaines de ces activités pour lesquelles des coûts ont été engagés sont liées à des fonctions de marketing et de communication plutôt qu'à des activités de financement.

Troisièmement, les coûts associés au programme de dons planifiés et les dépenses engagées pour générer ce type de dons, et en particulier les legs et les successions, ne sont généralement pas engagés dans l'année durant laquelle ces dons sont reçus.

Quatrièmement, dépenser trop peu pour une collecte de fonds peut être contre-productif, alors qu'un investissement plus important peut permettre de recueillir des dons proportionnellement plus considérables. L'Armée du Salut évalue régulièrement ses méthodes de financement dans l'intention de trouver l'équilibre entre l'efficacité et l'efficience de ses activités de collecte de fonds.

Frais d'administration

Nombre de donateurs veulent savoir combien d'argent un organisme de bienfaisance alloue à l'administration et à la gestion de ses activités, et combien d'argent est affecté à la prestation des programmes et des services. L'Armée du Salut classe actuellement toutes les activités et fonctions à l'échelle de ses entités dans la catégorie des programmes et des services, tandis que les coûts de fonctionnement des quartiers généraux de l'organisation sont liés aux activités administratives exercées à l'échelle territoriale et divisionnaire, ce qui comprend notamment les fonctions centralisées des ressources humaines, des technologies de l'information, de la comptabilité et de la paie. Au cours de la période de cinq ans qui a pris fin en mars 2026, les coûts de fonctionnement du QGT et des QGD, autres que ceux associés directement à la prestation et au soutien de programmes et de services, comme le développement de ressources pour les programmes, représentaient en moyenne 8,5 % des dépenses totales.

Même si ce pourcentage est faible comparativement à d'autres organismes de bienfaisance, l'Armée du Salut met en garde les parties intéressées qui pourraient tirer des conclusions fondées sur ce seul indicateur. Premièrement, tous les frais de fonctionnement des entités sont imputés à un programme ou à un service particulier. Par conséquent, certains frais d'administration sont actuellement considérés comme des coûts de programme ou de service de bienfaisance. Deuxièmement, bien que les frais d'administration constituent habituellement un indicateur d'efficacité globale, ils n'indiquent pas nécessairement l'efficacité de la prestation de services. Troisièmement, cet indicateur ne permet pas d'établir une comparaison raisonnable entre les organisations. En général, les petits organismes ne profitent pas des économies d'échelle grâce auxquelles de plus grands organismes peuvent maintenir de plus faibles ratios. Par ailleurs, les organismes de collecte de fonds auront tendance à avoir des ratios moins élevés que ceux des organismes de bienfaisance qui fournissent des services.

Les fonctions d'administration et de gestion sont tout aussi essentielles pour obtenir des résultats efficaces que les programmes et les services. Sans elles, les organismes de bienfaisance comme l'Armée du Salut auraient beaucoup moins de succès. En conséquence, mettre indûment l'accent sur une réduction au minimum des frais d'administration et de gestion pourrait se traduire par un effet désavantageux sur les activités de l'organisation, y compris la prestation des services.

L'Armée du Salut s'engage à maintenir ses frais d'administration dans des limites raisonnables, compte tenu de la taille et de la complexité de l'organisation, tout en offrant des programmes et des services efficaces.

Confidentialité

L'Armée du Salut s'engage à assurer la protection des renseignements personnels de ses donateurs, de ses clients, de ses bénévoles, de ses employés et de ses membres, et se soucie toujours de traiter soigneusement ces données selon les règles de confidentialité appropriées. Ces données seront conservées uniquement le temps nécessaire, et utilisées ou divulguées uniquement aux fins pour lesquelles elles auront été recueillies, sauf s'il y a consentement de la personne concernée ou une exigence de la loi. L'Armée du Salut n'échange, ne loue ni ne vend de renseignements personnels à de tierces parties. Un responsable de la protection des renseignements personnels a été nommé pour surveiller la conformité aux normes de confidentialité et veiller à ce que l'Armée du Salut applique et maintienne des pratiques exemplaires dans ce domaine.

Dons

L'Armée du Salut accepte les dons offerts sans restriction, ainsi que les dons destinés à des programmes en particulier et à des fins spécifiées, à la condition que celles-ci soient conformes à la mission, aux objectifs et aux priorités de l'organisation. Certains dons peuvent être affectés à des programmes particuliers de l'Armée du Salut ou à une collectivité du Canada ou dans un autre pays où l'Armée exerce ses activités.

Si après avoir accepté un don, l'Armée du Salut, agissant de façon raisonnable, estime que des circonstances et des questions pratiques font en sorte qu'il est impossible d'utiliser le don à une fin particulière désignée, elle peut le réaffecter à une autre fin en tentant le plus possible de respecter l'intention première du donateur.

L'Armée du Salut utilise les fonds recueillis dans le cadre des campagnes de collecte auprès du grand public pour financer ses activités, ses programmes et ses services sociaux et communautaires, et non l'exercice de son ministère au sein de ses congrégations, à moins que les donateurs veuillent expressément que leurs dons servent à ce dernier usage.

Programme de normes d'Imagine Canada

L'Armée du Salut place la responsabilisation au cœur de sa relation avec ses donateurs et le grand public. L'Armée du Salut a obtenu l'agrément du programme de normes d'Imagine Canada pour les organismes de bienfaisance et sans but lucratif. Cet agrément permet de distinguer les organisations qui ont pris des mesures pour renforcer la confiance du public, en déterminant et en réduisant les risques organisationnels, en améliorant les pratiques de gouvernance des conseils d'administration, en faisant preuve de transparence et en assurant la responsabilisation en matière de finances et de collecte de fonds, et en constituant une main-d'œuvre compétente et efficace.



Sur un total de 80 000 organismes de bienfaisance enregistrés au Canada, moins de 300 d'entre eux, dont l'Armée du Salut, ont obtenu cet agrément.

Responsabilité de la direction concernant la communication de l'information financière

La direction est responsable des états financiers consolidés, qui ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus qui s'appliquent aux organismes sans but lucratif du Canada, et qui ont été établis par le Conseil des normes comptables (CNC).

La préparation de l'information financière fait partie intégrante de l'administration courante de l'Armée du Salut. La direction a établi des contrôles internes pour assurer l'objectivité et la fiabilité des données financières, de même que la protection des éléments d'actif de l'organisation.

Le Conseil de direction de l'Armée du Salut du Canada assume la responsabilité globale des états financiers, avec l'aide du comité d'audit, dont les membres rencontrent régulièrement ceux de la direction ainsi que les auditeurs internes et externes, pour s'assurer de l'adéquation des contrôles internes, réviser les états financiers et examiner le rapport des auditeurs externes ainsi que le présent document. Le Conseil de direction nomme les auditeurs externes et approuve les états financiers sur la base des recommandations du comité d'audit.

Les états financiers ont été vérifiés par des auditeurs externes du cabinet de comptables agréés et d'experts-comptables autorisés KPMG S.E.N.C.R.L. Leur rapport définit l'envergure de la vérification qu'ils ont effectuée et contient leur avis à propos des états financiers.



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone 905-265-5900
Télécopieur 905-265-6390

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil de direction de l'Armée du Salut au Canada

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Conseil de direction de l'Armée du Salut au Canada (l'« entité »), qui comprennent :

- le bilan consolidé au 31 mars 2026;
- l'état consolidé des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé de l'évolution des soldes de fonds pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « **Fondement de l'opinion avec réserve** » de notre rapport de l'auditeur, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 31 mars 2026, ainsi que des résultats consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme nombre d'œuvres de bienfaisance, l'entité tire des produits d'activités de dons de bienfaisance dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'entité.

Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants :

- de l'actif à court terme présenté dans les bilans consolidés au 31 mars 2026 et au 31 mars 2025;
- des produits des dons de bienfaisance et de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges présentés dans les états consolidés des résultats pour les exercices clos le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025;



- des soldes du fonds d'exploitation, à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, présenté dans les états consolidés de l'évolution des soldes de fonds pour les exercices clos le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025;
- de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges présenté dans les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025.

Nous avons donc exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2025, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.



Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;



- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe de façon à obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit réalisés aux fins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada

Le 22 juin 2026

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Bilan consolidé
(en milliers de dollars)

Au 31 mars 2026, avec les informations comparatives pour 2025

	2026	2025
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	125 776 \$	59 881 \$
Débiteurs et autres actifs à court terme	38 928	42 685
	164 704	102 566
Placements (note 4)	1 446 716	1 646 709
Immobilisations corporelles et incorporelles (note 6)	988 441	926 395
Autres actifs [note 8 a)]	3 666	3 667
	2 603 527 \$	2 679 337 \$
Passif et soldes de fonds		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	110 978 \$	115 703 \$
Produits reportés	55 658	67 135
Emprunts et emprunts hypothécaires (note 9)	7 578	12 083
	174 214	194 921
Passif à long terme		
Prestations de retraite et autres avantages complémentaires de retraite futurs [note 10 a)]	237 265	294 271
Emprunts et emprunts hypothécaires (note 9)	50 049	39 533
Acomptes sur baux à vie (note 11)	10 622	10 782
Autres passifs [notes 8 b) et 10 b)]	5 088	4 424
	303 024	349 010
Total des passifs	477 238	543 931
Soldes de fonds		
Fonds d'exploitation [note 12 a)]	204 161	222 875
Fonds de dotation [note 12 b)]	56 900	56 809
Autres fonds affectés [note 12 c)]	970 808	1 011 421
Fonds des immobilisations	894 420	844 301
	2 126 289	2 135 406
Engagements et éventualités (note 18)		
	2 603 527 \$	2 679 337 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil de direction,



Chef des finances et secrétaire territorial des finances



Chef de l'exploitation et secrétaire territorial de l'administration des affaires

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

État consolidé des résultats

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026, avec les informations comparatives pour 2025

			Fonds affectés			2026	2025
	Fonds d'exploitation	Fonds de dotation	Autres	Fonds des immobilisations	Total	Total	
Produits							
Soutien public							
Dons de bienfaisance	216 517 \$	5 \$	50 828 \$	85 \$	267 435 \$	249 399 \$	
Vente de biens donnés	190 333	—	5	—	190 338	187 621	
	406 850	5	50 833	85	457 773	437 020	
Fonds fournis par les pouvoirs publics							
[notes 14 et 18 d)]	473 326	—	10 060	508	483 894	487 393	
Frais de service	67 926	—	114	—	68 040	64 823	
Placements (note 13)	53 808	—	81	—	53 889	136 784	
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	49	—	—	16 101	16 150	29 971	
Autres	18 687	—	77	903	19 667	16 934	
	1 020 646	5	61 165	17 597	1 099 413	1 172 925	
Charges (note 15)							
Programmes et services caritatifs							
Traitement de la toxicomanie, services correctionnels et refuges	295 304	—	—	—	295 304	283 045	
Soins de santé	218 572	—	—	—	218 572	213 469	
Services aux collectivités et aux familles	99 418	—	28	—	99 446	98 373	
Ministères paroissiaux	53 100	—	—	—	53 100	46 409	
Services à l'enfance et à la jeunesse	19 915	—	—	—	19 915	19 774	
Éducation	9 985	—	119	—	10 104	10 110	
Développement et missions à l'étranger	770	—	6 841	—	7 611	9 255	
Autres programmes et services	20 807	—	92	—	20 899	16 405	
	717 871	—	7 080	—	724 951	696 840	
Activités des boutiques d'articles d'occasion	173 851	—	—	—	173 851	168 171	
Activités des quartiers généraux	109 501	—	27	—	109 528	97 166	
Collectes de fonds et relations publiques	26 589	—	262	—	26 851	27 211	
Amortissement	—	—	—	49 510	49 510	43 554	
Autres	21 382	—	—	—	21 382	9 063	
	1 049 194	—	7 369	49 510	1 106 073	1 042 005	
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges							
	(28 548) \$	5 \$	53 796 \$	(31 913) \$	(6 660) \$	130 920 \$	

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

État consolidé de l'évolution des soldes de fonds
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026, avec les informations comparatives pour 2025

2026	Fonds d'exploitation [note 12 a)]	Fonds affectés			Total
		Fonds de dotation [note 12 b)]	Autres [note 12 c)]	Fonds des immobilisations	
Soldes de fonds à l'ouverture de l'exercice	222 875 \$	56 809 \$	1 011 421 \$	844 301 \$	2 135 406 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(28 548)	5	53 796	(31 913)	(6 660)
Variation de l'écart de conversion cumulé	(476)	—	—	—	(476)
Réévaluation et autres éléments [note 10 a)]	(1 981)	—	—	—	(1 981)
Virements interfonds, montant net (note 16)	12 291	86	(94 409)	82 032	—
Soldes de fonds à la clôture de l'exercice	204 161 \$	56 900 \$	970 808 \$	894 420 \$	2 126 289 \$

2025	Fonds d'exploitation [note 12 a)]	Fonds affectés			Total
		Fonds de dotation [note 12 b)]	Autres [note 12 c)]	Fonds des immobilisations	
Soldes de fonds à l'ouverture de l'exercice	360 034 \$	54 862 \$	1 044 959 \$	747 912 \$	2 207 767 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	77 419	41	66 370	(12 910)	130 920
Variation de l'écart de conversion cumulé	959	—	—	—	959
Réévaluation et autres éléments [note 10 a)]	(204 240)	—	—	—	(204 240)
Virements interfonds, montant net (note 16)	(11 297)	1 906	(99 908)	109 299	—
Soldes de fonds à la clôture de l'exercice	222 875 \$	56 809 \$	1 011 421 \$	844 301 \$	2 135 406 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

État consolidé des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026, avec les informations comparatives pour 2025

	2026	2025
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(6 660) \$	130 920 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie [note 17 a)]	34 652	(79 638)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation [note 17 b)]	(12 445)	8 274
Cotisations aux régimes de retraite à prestations définies et à prestations de retraite supplémentaires	(50 095)	(3 096)
Cotisations au titre des autres avantages complémentaires de retraite	(30 013)	(11 478)
	(64 561)	44 982
Activités de financement		
Diminution des autres actifs	1	749
Remboursement d'emprunts et d'emprunts hypothécaires	(5 196)	(4 941)
Augmentation des emprunts et des emprunts hypothécaires	11 207	3 370
Diminution des autres passifs	1 500	24
Variation nette des acomptes sur baux à vie	(160)	(54)
	7 352	(852)
Activités d'investissement		
Achat et vente de placements, montant net	(30 749)	(33 789)
Prélèvements dans les placements liés aux activités d'exploitation	249 735	60 000
Ajouts d'immobilisations corporelles et incorporelles	(120 663)	(146 000)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	25 257	42 172
	123 580	(77 617)
Variation de l'écart de conversion cumulé	(476)	959
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	65 895	(32 528)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	59 881	92 409
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	125 776 \$	59 881 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

Le Conseil de direction de l'Armée du Salut (le « Conseil de direction »), société constituée par une loi spéciale adoptée par le Parlement, est la personne morale principale par laquelle l'Armée du Salut, mouvement international, exerce ses activités au Canada. Le Conseil de direction est un organisme de bienfaisance religieux sans but lucratif, enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada pour les dons de bienfaisance qui donnent droit à une déduction fiscale, et toutes les autres entités de l'Armée du Salut sont considérées comme des organismes sans but lucratif affiliés du Conseil de direction. The Salvation Army Corporation of Bermuda est une entité contrôlée par l'entremise de laquelle le Conseil de direction exerce ses activités aux Bermudes.

L'Armée du Salut est une Église chrétienne internationale. Son message est fondé sur la Bible, son ministère est inspiré par l'amour de Dieu et les besoins de l'humanité. Sa mission consiste à partager l'amour de Jésus-Christ, à répondre aux besoins des gens et à influencer le changement à l'échelle des collectivités partout dans le monde.

L'Armée du Salut au Canada et aux Bermudes (l'« Armée ») se compose du quartier général territorial, des quatre quartiers généraux divisionnaires, du Collège universitaire William-et-Catherine-Booth, du service national de recyclage et de plus de 400 ministères d'exploitation, dont certains sont des sociétés distinctes. Les ministères exercent leurs activités à titre de postes (églises), de centres de services communautaires et familiaux, d'établissements de soins de longue durée, de centres de soins palliatifs et d'un hôpital, de maisons de transition et de refuges, de centres de traitement de la toxicomanie et de centres de réadaptation, de boutiques d'articles d'occasion ainsi que d'autres programmes sociaux.

1. Mode de présentation

Les états financiers consolidés présentent, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif contenues dans la Partie III du *Manuel de Comptables professionnels agréés du Canada – Comptabilité* (le « *Manuel de CPA Canada* »), l'actif et le passif, les soldes de fonds, les produits et les charges et les flux de trésorerie du Conseil de direction et des entités qu'il contrôle.

a) Fonds d'exploitation

Le fonds d'exploitation sert à comptabiliser les activités administratives et les activités liées à l'exploitation de l'Armée, y compris les fonds reçus et utilisés non grevés d'affectations d'origine externe.

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

1. Mode de présentation (suite)

b) Fonds affectés

i) Fonds de dotation

Le fonds de dotation sert à comptabiliser les montants en capital des dotations grevées d'affectations d'origine externe et les fonds sans affectations désignés à l'interne comme des dotations, dont les montants doivent être conservés à perpétuité.

Les affectations d'origine externe font référence à toute condition ou tout usage particulier demandé ou exigé par les donateurs, tandis que les affectations d'origine interne font référence aux fonds que l'Armée a affectés à une fin particulière et qui ne sont grevés d'affectations imposées par les donateurs ou d'autres tiers.

ii) Fonds des immobilisations

Le fonds des immobilisations sert à comptabiliser les immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les terrains, les bâtiments, le mobilier et le matériel et les coûts d'implantation des logiciels, ainsi que les emprunts et le montant net des placements connexes de l'Armée dans ces actifs. La charge d'intérêt liée au financement par emprunt est prise en compte dans le fonds d'exploitation.

iii) Autres fonds affectés

Dans les autres fonds affectés sont comptabilisés des fonds reçus et utilisés qui sont soit grevés d'affectations d'origine externe, soit grevés d'affectations d'origine interne [note 12 c)], à l'exclusion des éléments liés au fonds de dotation ou au fonds des immobilisations.

Les fonds grevés d'affectations d'origine externe comprennent les fonds reçus et utilisés dans le cadre des campagnes de développement international ainsi que les dons de bienfaisance et les legs grevés d'affectations d'origine externe, à l'exception des dotations.

Les fonds grevés d'affectations d'origine interne font référence aux réserves que l'Armée a affectées à des fins particulières, notamment aux activités des exercices futurs. Les fonds grevés d'affectations d'origine interne comprennent la réserve des revenus de placement excédentaires. Conformément aux politiques de l'Armée, les revenus de placement sont affectés aux activités en fonction d'un taux de rendement à long terme attendu. Lorsque les revenus réels d'un exercice sont supérieurs aux prévisions, l'excédent est placé dans une réserve pour les exercices futurs au cours desquels les revenus réels seraient inférieurs au taux de rendement à long terme attendu. Cette démarche atténue l'incidence de la volatilité inhérente aux marchés financiers sur les activités de l'Armée.

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

2. Principales conventions comptables

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

L'Armée considère les dépôts bancaires, les certificats de dépôt et les autres formes de placements à court terme, ayant une échéance d'au plus 90 jours, détenus à des fins d'exploitation comme de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Bien que le portefeuille de placements à long terme ne soit doté d'aucune politique en matière d'affectation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, il détient de temps à autre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en guise de stratégie tactique à court terme. Ces placements sont présentés au poste « Placements » dans les actifs à long terme du bilan consolidé, car ils ne servent pas à répondre aux besoins des activités courantes.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. L'Armée a choisi de comptabiliser tous les placements à la juste valeur et, en conséquence, ces derniers sont réévalués sur une base mensuelle. Tous les instruments financiers, à l'exception des placements, sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition ou de la sortie de placements sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés.

Les débiteurs font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice. S'il existe une indication de dépréciation, l'Armée détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'Armée ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'Armée s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'un exercice ultérieur, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la charge de dépréciation initiale.

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

2. Principales conventions comptables (suite)

c) Couverture des taux d'intérêt

L'Armée a recours à des swaps de taux d'intérêt comme stratégie de couverture pour gérer la volatilité du taux d'intérêt sur certains emprunts hypothécaires à long terme et utilise la comptabilité d'exercice pour la comptabilisation des couvertures. Les gains ou les pertes réalisés lors du règlement de l'élément de couverture sont reportés jusqu'au règlement de l'élément couvert.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, l'Armée désigne la relation de couverture comme objet de comptabilité de couverture. L'Armée constitue une documentation formelle concernant la relation de couverture, dans laquelle elle précise l'élément couvert et les instruments de couverture. Lors de la mise en place de la relation de couverture et pendant toute sa durée, les conditions de l'élément de couverture et de l'élément couvert sont les mêmes.

La comptabilité de couverture n'est appliquée que si la valeur notionnelle du swap correspond au montant en capital de l'élément couvert, la juste valeur du swap à la mise en place est nulle, le taux fixe est le même tout au long de la durée du swap, le taux variable est fondé sur le même indice et son ajustement est le même ou nul, l'instrument d'emprunt ne peut pas être réglé avant l'échéance et le swap arrive à échéance dans les deux semaines de la date d'échéance de l'emprunt.

d) Immobilisations corporelles

À la date d'acquisition, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût si elles ont été achetées ou construites et à la juste valeur si elles ont été reçues en apport.

La valeur comptable d'une immobilisation corporelle est ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement pour tenir compte des dépréciations partielles lorsque les circonstances indiquent qu'elle ne contribue plus à la capacité de l'Armée de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs ou du potentiel de service qui sont associés à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette.

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

2. Principales conventions comptables (suite)

d) Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations dont le coût dépasse 5 \$ sont constatées au coût, moins l'amortissement cumulé, suivant la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative, comme suit :

	Période d'amortissement
Immeubles	De 20 à 40 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du contrat de location
Améliorations des terrains	15 ans
Mobilier et matériel	De 3 à 10 ans
Véhicules	5 ans

Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux résultats. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont capitalisées. Les actifs en construction ne sont amortis que lorsqu'ils sont prêts à être mis en service.

e) Immobilisations incorporelles

Les coûts d'implantation des logiciels sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé, au poste « Immobilisations corporelles et incorporelles ». L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la période prévue d'accès au logiciel, qui a été fixée à 10 ans à compter de la date de début des services. Les coûts d'implantation des logiciels ne sont pas amortis tant que les logiciels ne sont pas prêts à être utilisés.

f) Dons de fournitures et de services

L'Armée reçoit des apports sous forme de marchandises et de biens ainsi que du temps, fourni en quantité considérable par un nombre substantiel de bénévoles chaque année. La valeur de ces apports, à l'exception des biens détenus en vue de la vente, n'est pas comptabilisée ni présentée dans les présents états financiers consolidés, puisqu'il est difficile d'établir la juste valeur de ces apports. Les produits tirés de la vente de biens donnés qui sont détenus en vue de la vente sont comptabilisés au point de vente [note 2 g)].

g) Constatation des produits

L'Armée suit la méthode de la comptabilité par fonds affectés en ce qui a trait à ses apports. Les apports affectés et les dotations grevées d'affectations sont constatés comme des produits du fonds affecté approprié. Si aucun fonds affecté n'a été établi pour qu'y soit déposé un apport affecté qui a été reçu, l'apport est reporté dans le fonds d'exploitation et est constaté comme produits de l'exercice dans lequel les charges connexes sont engagées.

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

2. Principales conventions comptables (suite)

g) Constatation des produits (suite)

Les produits non affectés, y compris les dons, les fonds fournis par les pouvoirs publics et les frais de service, sont constatés à titre de produits dans le fonds d'exploitation lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant dû peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception est raisonnablement assurée.

La vente de biens donnés comprend les produits tirés de la vente de vêtements et d'autres biens usagés donnés aux boutiques d'articles d'occasion de l'Armée. Les produits sont constatés au point de vente.

Les revenus de placement comprennent les intérêts créditeurs, les dividendes, les gains nets ou les pertes nettes réalisés à la vente de placements et la variation des gains nets non réalisés (pertes nettes non réalisées) sur les placements. Les revenus de placement affectés et non affectés sont comptabilisés à titre de produits dans le fonds approprié lorsqu'ils sont gagnés.

h) Prestations de retraite et autres avantages complémentaires de retraite futurs

i) Prestations de retraite des officiers

L'Armée administre un régime à prestations définies non contributif pour ses officiers autorisés et capitaines auxiliaires, qui est enregistré auprès de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers. Les officiers autorisés adhèrent au régime après leur consécration tandis que les capitaines auxiliaires y adhèrent dès leur entrée en fonction. L'Armée offre d'autres avantages complémentaires de retraite aux officiers admissibles, y compris les allocations supplémentaires et l'assurance soins médicaux et soins dentaires. L'Armée se fonde sur des rapports actuariels préparés par des actuaires indépendants pour prendre ses décisions de financement.

L'Armée inscrit ses obligations aux termes des régimes d'avantages et les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. À cet égard, l'Armée a adopté les politiques suivantes :

- a) le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les officiers est déterminé au moyen de calculs actuariels selon la méthode de la répartition des prestations au prorata des années de service et à l'aide de la meilleure estimation par les administrateurs du rendement prévu des placements, de l'indexation des salaires, de l'âge de la retraite des officiers et des coûts prévus des soins de santé;

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

2. Principales conventions comptables (suite)

h) Prestations de retraite et autres avantages complémentaires de retraite futurs (suite)

i) Prestations de retraite des officiers (suite)

- b) les actifs des régimes, qui sont comptabilisés à la juste valeur, ainsi que l'obligation au titre des prestations constituées, sont évalués au 31 mars de chaque exercice;
- c) le taux d'actualisation servant à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées est établi en fonction du taux d'intérêt du marché à la date d'évaluation sur les titres de créance de premier rang assortis de flux de trésorerie qui correspondent au moment et au montant du versement prévu des prestations;
- d) dans le cas des actifs du régime, les gains ou pertes actuariels résultant de l'écart entre le rendement réel et le rendement attendu de ces actifs au cours d'une période sont immédiatement comptabilisés dans l'état consolidé de l'évolution des soldes de fonds, de même que, dans le cas de l'obligation au titre des prestations constituées, les gains ou pertes actuariels découlant des écarts entre les résultats réels et prévus des régimes ainsi que des modifications des hypothèses actuarielles utilisées aux fins de la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées. Ces variations sont présentées dans l'état consolidé de l'évolution des soldes de fonds comme réévaluations et autres éléments;
- e) les coûts des services passés découlant des modifications des régimes sont immédiatement comptabilisés dans l'état consolidé de l'évolution des soldes de fonds.

ii) Prestations de retraite des employés

L'Armée verse des cotisations régulières à un régime enregistré d'épargne-retraite collectif, administré par une tierce partie, au nom de chaque employé admissible. Tous les employés à temps plein et à temps partiel peuvent adhérer au régime après trois mois de service.

Plusieurs ministères font partie de régimes multi-employeurs à prestations définies ou à cotisations définies aux termes desquels les ministères respectifs (et les employés) versent leurs cotisations. Les ministères n'ont aucune obligation directe ni aucun droit direct à l'égard de tout passif non capitalisé ou de tout excédent de ces régimes en ce qui a trait à ses employés actuels ou à ses anciens employés.

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

2. Principales conventions comptables (suite)

i) Conversion des devises

Les actifs et les passifs libellés en devises ont été convertis en dollars canadiens au taux en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits et les charges et les allocations ont été convertis au taux en vigueur à la date de l'opération.

Les gains et les pertes de change découlant de la conversion des états financiers de The Salvation Army Corporation of Bermuda sont comptabilisés dans les soldes du fonds d'exploitation du bilan consolidé.

j) Grace Communities Corporation (la « GCC ») de l'Armée du Salut exploite trois unités de logement, dont deux offrent aux locataires un bail à vie pour l'unité qu'ils occupent. Les baux à vie sont soit garantis, soit non garantis et sont comptabilisés comme suit :

i) Garantis

Les baux à vie qui garantissent aux locataires le remboursement de 90 % du prix d'achat lorsqu'ils quittent les lieux sont constatés comme des acomptes sur baux à vie lorsque le locataire prend possession du logement, sauf la portion non garantie de 10 %, qui est constatée comme produit. Avant la prise de possession, les acomptes en espèces et les versements sont constatés comme des acomptes sur baux à vie.

ii) Non garantis

Les baux à vie qui ne garantissent aux locataires aucune portion du prix d'achat lorsqu'ils quittent les lieux sont constatés comme des ventes au moment de la prise de possession par le locataire. Avant la prise de possession, les acomptes en espèces et les versements sont constatés comme des acomptes sur baux à vie.

k) Recours à des estimations

L'établissement d'états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur la présentation des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice visé. Les éléments faisant l'objet de telles estimations et hypothèses sont notamment les charges à payer, les actifs et les obligations liés aux prestations de retraite et autres avantages complémentaires de retraite futurs et l'évaluation de certains placements. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

3. Facilités de crédit

L'Armée a conclu avec une banque canadienne une facilité d'exploitation renouvelable à vue non garantie de 5 000 \$ (5 000 \$ en 2025) qui porte intérêt au taux préférentiel et qui sert à combler les découverts et à émettre des lettres de crédit de soutien. À la clôture de l'exercice, l'Armée n'avait tiré aucune somme de cette ligne de crédit, sauf pour émettre des lettres de crédit de soutien [note 18 c)].

4. Placements

Le tableau qui suit présente une analyse de la valeur comptable des placements :

	2026	2025
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 389 \$	13 223 \$
Titres à revenu fixe	89 291	113 692
Fonds en gestion commune		
Titres à revenu fixe	277 617	312 352
Actions	2 113	1 868
Actions	676 377	823 664
Biens immobiliers	100 989	101 793
Infrastructures	211 143	209 089
Dette privée	73 797	71 028
	1 446 716 \$	1 646 709 \$

Les placements à revenu fixe viennent à échéance à différentes dates entre mars 2027 et février 2065 (avril 2025 et décembre 2064 en 2025) et portent intérêt à des taux fixes se situant entre 0,5 % et 8,25 % (entre 0,25 % et 9,00 % en 2025).

La valeur comptable des placements détenus dans le portefeuille du fonds d'investissement général totalise 1 436 262 \$ (1 636 593 \$ en 2025), tandis qu'un montant de 10 454 \$ (10 116 \$ en 2025) se rapporte aux fonds d'investissement détenus par l'Armée.

En outre, les actifs à court terme comprennent des intérêts et des dividendes à recevoir et des revenus de placement à recevoir totalisant 2 608 \$ (5 611 \$ en 2025) et les passifs à court terme comprennent des achats de placements en attente totalisant 139 \$ (3 868 \$ en 2025), ce qui porte la valeur totale du portefeuille du fonds d'investissement général à 1 438 731 \$ (1 638 336 \$ en 2025).

Certains placements sont donnés en garantis (note 9).

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

5. Risques financiers

a) Gestion du risque de placement

La gestion des risques a trait à la compréhension et à la gestion active des risques liés à tous les secteurs de l'Armée et à ses activités. Les placements sont principalement exposés aux risques de taux d'intérêt, de marché et de change. L'exposition aux risques n'a pas changé de façon importante depuis l'exercice 2025. L'Armée a adopté des politiques et procédures définissant la composition cible de ses actifs, qui exigent la diversification des placements dans chaque catégorie d'actifs et fixent le risque maximal auquel l'Armée peut s'exposer selon le type de placement. Ces politiques permettent d'atténuer l'incidence de ces risques sur les placements de l'Armée.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que la fluctuation des taux d'intérêt ait une incidence sur la valeur des placements à revenu fixe détenus par l'Armée. L'Armée gère ce risque en échelonnant les échéances et en diversifiant les placements qu'elle détient.

L'Armée est exposée au risque de taux d'intérêt sur les 22 instruments (21 en 2025) liés au financement de ses propriétés. Elle a conclu des swaps de taux d'intérêt avec d'importantes banques canadiennes afin de convertir en taux d'intérêt fixes ses paiements à taux variables pour tous ses emprunts à taux variable, à l'exception de une (une en 2025). Les taux d'intérêt des swaps se situent entre 2,33 % et 5,28 % (entre 2,33 % et 5,28 % en 2025). Au 31 mars 2026, le capital impayé relatif aux swaps s'établissait à 37 589 \$ (30 409 \$ en 2025), et il diminue proportionnellement au remboursement du capital de la dette sous-jacente. Les swaps arrivent à échéance entre le 19 octobre 2026 et le 2 mai 2035. Le fait d'opter pour des taux d'intérêt fixes permet à l'Armée d'échapper presque entièrement à la volatilité des taux d'intérêt, conformément à ses objectifs de gestion du risque de taux d'intérêt. L'emprunt non couvert avait un capital impayé de 135 \$ (un emprunt non couvert évalué à 236 \$ en 2025) au 31 mars 2026 et portaient intérêt à 3,38 % (3,84 % en 2025), ce qui concorde avec le taux offert en dollar canadien (le « CDOR ») des acceptations bancaires à un mois.

c) Risque de marché

Le risque de marché découle des placements en titres de capitaux propres et des placements à revenu fixe détenus. L'Armée pourrait subir une perte en raison des fluctuations du marché. Elle atténue ce risque grâce à la mise en place de contrôles permettant de suivre de près la concentration des placements en vue de la limiter.

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

5. Risques financiers (suite)

d) Risque de change

Au 31 mars 2026, les placements dans des titres de marchés étrangers représentaient 57 % du portefeuille de placement (57 % en 2025).

Le risque de change découle des gains et des pertes attribuables aux fluctuations des cours des devises dans lesquelles sont libellés les placements étrangers détenus par l'Armée. L'Armée ne couvre pas le risque de change de ces placements étant donné que les actions sont détenues dans une optique à long terme et libellées en diverses devises. En conséquence, tout risque de change résiduel est considéré comme acceptable à long terme sans qu'une stratégie de couverture soit nécessaire.

La politique de placement de l'Armée permet aux gestionnaires de placements de conserver une proportion limitée d'obligations qui ne sont pas libellées en dollars canadiens parmi les titres à revenu fixe dans le portefeuille d'actifs et, le cas échéant, d'avoir recours à des contrats à terme de gré à gré pour éliminer tout risque de change éventuel.

6. Immobilisations corporelles et incorporelles

2026	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	144 465 \$	– \$	144 465 \$
Améliorations des terrains	4 564	1 949	2 615
Immeubles	1 087 394	549 710	537 684
Améliorations locatives	44 313	29 585	14 728
Mobilier et matériel	117 646	76 684	40 962
Véhicules	30 260	23 706	6 554
Immobilisations en cours de construction	195 832	–	195 832
Coûts d'implantation des logiciels	50 323	4 722	45 601
	1 674 797 \$	686 356 \$	988 441 \$

2025	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	147 082 \$	– \$	147 082 \$
Améliorations des terrains	3 621	1 649	1 972
Immeubles	1 050 223	527 156	523 067
Améliorations locatives	36 842	25 784	11 058
Mobilier et matériel	110 070	70 196	39 874
Véhicules	29 061	21 287	7 774
Immobilisations en cours de construction	148 795	–	148 795
Coûts d'implantation des logiciels en cours	46 897	124	46 773
	1 572 591 \$	646 196 \$	926 395 \$

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

6. Immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

Au 31 mars 2026, une tranche de 402 \$ (32 035 \$ en 2025) des coûts d'implantation des logiciels représentait des actifs non encore utilisés.

Au 31 mars 2026, l'Armée avait des actifs détenus en vue de la vente dont la valeur comptable nette s'élevait à 3 055 \$ (3 921 \$ en 2025).

Certaines immobilisations corporelles sont données en garantie (note 9).

7. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer comprennent un montant de 7 647 \$ (9 154 \$ en 2025) au titre des sommes à remettre à l'État, englobant les montants à payer au titre des cotisations salariales et de la récupération de subventions publiques.

8. Autres actifs et passifs

a) Autres actifs

Les autres actifs incluent des fiducies résiduaaires de bienfaisance pour un montant de 3 411 \$ (3 411 \$ en 2025). Une fiducie résiduaaire de bienfaisance est un arrangement aux termes duquel une personne fait don d'un bien ou d'argent à un organisme de bienfaisance, mais continue d'utiliser le bien ou d'en recevoir l'usufruit jusqu'à sa mort.

b) Autres passifs

Les autres passifs incluent des rentes aux fins de bienfaisance, à savoir des dons planifiés, pour un montant de 1 776 \$ (1 891 \$ en 2025).

9. Emprunts et emprunts hypothécaires

Les emprunts et emprunts hypothécaires sont garantis soit par des placements soit par des immobilisations corporelles données en garantie d'un montant de 19 698 \$ (20 526 \$ en 2025) et ils portent intérêt à un taux allant de 0,00 % à 7,63 % (0,00 % à 7,63 % en 2025), le taux d'intérêt moyen s'établissant à environ 3,09 % (3,02 % en 2025). L'échéance maximale est de 9 ans au 31 mars 2026.

Certains de ces emprunts hypothécaires sont subventionnés par des gouvernements, ce qui permet de réduire le taux d'intérêt effectif payé par l'Armée.

Les intérêts comptabilisés en charges sur les emprunts et emprunts hypothécaires ont totalisé 1 128 \$ (1 294 \$ en 2025).

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

9. Emprunts et emprunts hypothécaires (suite)

Le montant global des remboursements de capital exigibles pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite se répartit comme suit :

2027	7 578 \$
2028	16 272
2029	4 655
2030	10 313
2031	3 412
Par la suite	15 397
	57 627
Moins la tranche échéant à moins de un an	7 578
	50 049 \$

10. Prestations de retraite et autres avantages complémentaires de retraite futurs

a) Prestations de retraite des officiers

2026	Régime de retraite à prestations définies	Prestations de retraite supplémentaires	Autres régimes d'avantages complémentaires de retraite	Prestations de retraite et autres avantages complémentaires de retraite futurs
Obligation au titre des prestations constituées	312 618 \$	80 084 \$	121 252 \$	513 954 \$
Juste valeur des actifs du régime	276 689	—	—	276 689
Passif du régime	35 929 \$	80 084 \$	121 252 \$	237 265 \$

2025	Régime de retraite à prestations définies	Prestations de retraite supplémentaires	Autres régimes d'avantages complémentaires de retraite	Prestations de retraite et autres avantages complémentaires de retraite futurs
Obligation au titre des prestations constituées	304 568 \$	78 834 \$	153 613 \$	537 015 \$
Juste valeur des actifs du régime	242 744	—	—	242 744
Passif du régime	61 824 \$	78 834 \$	153 613 \$	294 271 \$

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

10. Prestations de retraite et autres avantages complémentaires de retraite futurs (suite)

a) Prestations de retraite des officiers (suite)

Le tableau qui suit présente l'évolution du passif au titre des prestations de retraite et autres avantages complémentaires de retraite futurs :

	Régime de retraite à prestations définies	Prestations de retraite supplémentaires	Autres régimes d'avantages complémentaires de retraite	2026	2025
Solde à l'ouverture de l'exercice	61 824 \$	78 834 \$	153 613 \$	294 271 \$	96 109 \$
Charge au titre des avantages	8 650	3 672	8 799	21 121	8 496
Cotisations patronales	(43 187)	(6 908)	(30 013)	(80 108)	(14 574)
Réévaluation et autres éléments	8 642	4 486	(11 147)	1 981	204 240
Solde à la clôture de l'exercice	35 929 \$	80 084 \$	121 252 \$	237 265 \$	294 271 \$

Les tableaux qui suivent présentent la charge nette au titre des régimes d'avantages du personnel de l'Armée :

	Régime de retraite à prestations définies	Prestations de retraite supplémentaires	Autres régimes d'avantages complémentaires de retraite	Total
2026				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	6 604 \$	126 \$	1 929 \$	8 659 \$
Intérêts débiteurs	2 046	3 546	6 870	12 462
	8 650 \$	3 672 \$	8 799 \$	21 121 \$

	Régime de retraite à prestations définies	Prestations de retraite supplémentaires	Autres régimes d'avantages complémentaires de retraite	Total
2025				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 982 \$	53 \$	824 \$	3 859 \$
(Recouvrement) Intérêts débiteurs	(824)	993	4 468	4 637
	2 158 \$	1 046 \$	5 292 \$	8 496 \$

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

10. Prestations de retraite et autres avantages complémentaires de retraite futurs (suite)

a) Prestations de retraite des officiers (suite)

Les charges supplémentaires liées aux prestations des officiers, qui sont composées des paiements en espèces effectués directement par l'Armée aux bénéficiaires des régimes d'avantages complémentaires de retraite sans capitalisation, ainsi que les autres prestations courantes aux officiers actifs se sont élevées à 24 257 \$ (5 393 \$ en 2025).

Les évaluations actuarielles de tous les régimes sont réalisées au moins tous les trois ans. La dernière évaluation du régime de retraite à prestations définies aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 mars 2025. Le régime avait alors un déficit, évalué sur une base de continuité de l'exploitation (c.-à-d. en supposant que les activités du régime se poursuivent), de 20 560 \$, soit un ratio de capitalisation de 92,2 %, et un excédent de 5 596 \$, soit 2,6 %, sur une base de solvabilité (c.-à-d. en supposant que le régime devait être liquidé à la date d'évaluation).

Le déficit présenté dans les présents états financiers consolidés comme passif au titre du régime de retraite est de 35 929 \$ (61 824 \$ en 2025). Deux raisons expliquent essentiellement l'écart entre ces déficits. La première se rapporte aux taux d'actualisation utilisés pour les évaluations respectives, qui étaient de 5,1 % (4,7 % en 2025) par année pour l'évaluation aux fins comptables au 31 mars 2026 et de 6,2 % par année pour l'évaluation aux fins de la capitalisation sur la base de la continuité de l'exploitation au 31 mars 2025. Le taux d'actualisation pour l'évaluation aux fins comptables reflète le rendement des obligations de sociétés de premier rang dont le taux d'actualisation pour l'évaluation sur la base de la continuité de l'exploitation reflète les taux de rendement attendus à long terme des actifs (incluant les rendements plus élevés attendus pour les composantes en actions et les catégories d'actif autres que les obligations). La seconde raison est que suivant la conclusion de l'évaluation aux fins de la capitalisation sur la base de la continuité de l'exploitation, l'Armée a fourni un apport spécial ponctuel supplémentaire de 38 188 \$ pour combler le déficit d'exploitation du régime de retraite.

En 2025, l'Armée a approuvé des modifications au régime de retraite à prestations déterminées à l'intention des officiers, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2025, ainsi que des modifications aux prestations de retraite supplémentaires et aux autres prestations de retraite, qui étaient rétroactives au 1^{er} avril 2024. Les modifications apportées au régime de retraite comprennent les changements à la définition du terme allocation et à la formule de calcul des prestations de retraite pour les services rendus après le 31 mars 2025. De plus, des modifications aux prestations de retraite supplémentaires ont été mises en œuvre, incluant les bonifications de certaines prestations et la mise en place de prestations supplémentaires pour les officiers qui ont pris leur retraite à compter du 1^{er} avril 2024.

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

10. Prestations de retraite et autres avantages complémentaires de retraite futurs (suite)

a) Prestations de retraite des officiers (suite)

L'incidence des modifications qui ont été apportées au régime a été comptabilisée à l'exercice précédent et a donné lieu à une augmentation de l'obligation au titre des prestations définies. Aucune autre modification n'a été apportée aux régimes au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026. Cependant, les effets des modifications apportées au cours des exercices précédents continuent d'être reflétés dans les coûts des services rendus au cours de l'exercice et dans l'évaluation de l'obligation au titre des prestations.

b) Prestations de préretraite et complémentaires de retraite

Les prestations de préretraite et d'avantages complémentaires de retraite constituées de 3 310 \$ (2 474 \$ en 2025) sont comptabilisées dans les autres passifs et représentent les paiements futurs au titre des soins médicaux et des congés de maladie pour certains ministères.

c) Prestations de retraite des employés

Les cotisations que l'Armée a versées et passées en charges se sont élevées à 23 418 \$ pour l'exercice (23 669 \$ en 2025). Les actifs du régime de prestations de retraite des employés sont distincts de ceux de l'Armée et sont gérés dans un fonds autonome.

d) Régimes multi-employeurs

Plusieurs ministères font partie de régimes multi-employeurs à prestations définies ou à cotisations définies aux termes desquels les ministères respectifs (et les employés) versent leurs cotisations. Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, des cotisations de 6 409 \$ aux termes de ces régimes (6 052 \$ en 2025) ont été versées et imputées aux charges liées aux programmes et services caritatifs des présents états financiers consolidés. Les ministères n'ont aucune obligation directe ni aucun droit direct à l'égard de tout passif non capitalisé ou de tout excédent de ces régimes en ce qui a trait à leurs employés actuels et à leurs anciens employés.

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

11. Acomptes sur baux à vie

	2026	2025
Solde à l'ouverture de l'exercice	10 782 \$	10 836 \$
Montants reclassés provenant d'acomptes sur baux à vie dès l'occupation de locaux	58	29
Tranche pour l'exercice considéré		
Remboursements	(212)	(80)
Montants constatés à titre de produits	(6)	(3)
Solde à la clôture de l'exercice	10 622 \$	10 782 \$

Conformément à quelques contrats de bail à vie conclus jusqu'à maintenant, la GCC s'engage auprès de chaque résident à tenter de louer l'unité de logement à la fin du bail à vie et à rembourser le résident avec le produit de la location. Cependant, la GCC garantit au résident au moins 90 % du montant initial du produit de la location à vie. Même s'il est possible que le remboursement du produit de la location à vie soit exigible à tout moment, la direction est d'avis qu'il est improbable que d'importants montants le soient au cours du prochain exercice.

12. Soldes des fonds

- Les soldes du fonds d'exploitation comprennent l'écart de conversion cumulé de 5 306 \$ (5 782 \$ en 2025) découlant de la conversion des devises d'un établissement étranger autonome aux Bermudes.
- Le solde du fonds de dotation est affecté comme suit :

	Affectations d'origine externe	Affectations d'origine interne	Total
2026			
Ministères	8 702 \$	21 549 \$	30 251 \$
Divisions	4 414	1 462	5 876
Quartier général territorial	18 884	1 889	20 773
	32 000 \$	24 900 \$	56 900 \$
2025			
Ministères	8 702 \$	21 472 \$	30 174 \$
Divisions	4 414	1 462	5 876
Quartier général territorial	18 870	1 889	20 759
	31 986 \$	24 823 \$	56 809 \$

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

12. Soldes des fonds (suite)

c) Le solde des autres fonds affectés est affecté comme suit :

	Affectations d'origine externe	Affectations d'origine interne	Total
2026			
Ministères	79 921 \$	204 144 \$	284 065 \$
Divisions	84 762	81 016	165 778
Quartier général territorial	34 902	486 063	520 965
	199 585 \$	771 223 \$	970 808 \$

	Affectations d'origine externe	Affectations d'origine interne	Total
2025			
Ministères	84 652 \$	184 584 \$	269 236 \$
Divisions	75 667	101 138	176 805
Quartier général territorial	31 255	534 125	565 380
	191 574 \$	819 847 \$	1 011 421 \$

Comme il est décrit à la note 1 b) iii), l'Armée atténue l'incidence de la volatilité inhérente aux marchés financiers sur ses activités en planifiant ses dépenses en fonction d'un taux de rendement à long terme attendu au lieu des revenus de placement réels comptabilisés au cours d'une année donnée. Par conséquent, l'Armée maintient une réserve dont le solde cible se situe entre 25 % et 33 % de la juste valeur marchande de son portefeuille de placements. Le solde de cette réserve grevée d'affectations d'origine interne dans les autres fonds affectés s'élève à 437 477 \$ (492 042 \$ en 2025) et représente les fonds détenus pour les activités futures d'exercices au cours desquels les revenus réels seraient inférieurs au taux de rendement à long terme attendu. Le portefeuille du fonds d'investissement général (note 4) a été évalué à 1 436 262 \$ (1 636 593 \$ en 2025), de sorte que le solde de la réserve représente 30 % (30 % en 2025) de la valeur marchande du portefeuille.

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

13. Revenus de placement

	2026	2025
Intérêts	18 142 \$	20 336 \$
Dividendes	16 754	14 894
Gains nets réalisés à la vente de placements	158 984	85 106
Variation des gains nets non réalisés (pertes nettes non réalisées) sur les placements	(139 991)	16 448
	53 889 \$	136 784 \$

14. Fonds fournis par les pouvoirs publics

Les sources de fonds fournis par les pouvoirs publics sont les suivantes :

	2026	2025
Gouvernements provinciaux et territoriaux	328 811 \$	314 583 \$
Administrations municipales	116 855	114 726
Gouvernement fédéral	38 228	58 084
	483 894 \$	487 393 \$

15. Charges par catégorie

Les charges se partagent entre les catégories suivantes :

	2026	2025
Salaires et avantages sociaux	686 174 \$	644 115 \$
Autres charges générales et d'exploitation des programmes	245 668	236 722
Frais d'occupation	124 721	117 614
Amortissement	49 510	43 554
	1 106 073 \$	1 042 005 \$

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

16. Virements interfonds, montant net

2026	Fonds d'exploitation	Fonds de dotation	Autres fonds affectés	Fonds des immobilisations
Financement des activités à partir des réserves	201 953 \$	– \$	(201 953) \$	– \$
Financement des opérations portant sur les immobilisations corporelles et incorporelles à partir des activités et des réserves	(30 413)	–	(77 145)	107 558
Virement de fonds aux réserves grevées d'affectations d'origine interne	(159 773)	–	159 773	–
Virement du produit de la vente d'immobilisations corporelles	7 894		17 632	(25 526)
Virement des réserves au fonds de dotation	–	86	(86)	–
Virements affectés aux travaux futurs de réparation et de maintenance d'immobilisations corporelles	(7 370)	–	7 370	–
	12 291 \$	86 \$	(94 409) \$	82 032 \$

2025	Fonds d'exploitation	Fonds de dotation	Autres fonds affectés	Fonds des immobilisations
Financement des activités à partir des réserves	172 683 \$	– \$	(172 683) \$	– \$
Financement des opérations portant sur les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à partir des activités et des réserves	(59 986)	–	(93 463)	153 449
Virement de fonds aux réserves grevées d'affectations d'origine interne et au fonds de dotation	(134 237)	1 000	133 237	–
Virement du produit de la vente d'immobilisations corporelles	14 944	–	29 206	(44 150)
Virement des réserves au fonds de dotation	–	906	(906)	–
Virements affectés aux travaux futurs de réparation et de maintenance d'immobilisations corporelles	(4 701)	–	4 701	–
	(11 297) \$	1 906 \$	(99 908) \$	109 299 \$

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

17. État consolidé des flux de trésorerie

a) Éléments sans effet sur la trésorerie

	2026	2025
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	(16 150) \$	(29 971) \$
Amortissement	49 510	43 554
(Diminution) des prestations de préretraite et complémentaires de retraite	(836)	(163)
Charge au titre des autres avantages complémentaires de retraite	8 799	5 292
Charge au titre des régimes de retraite à prestations définies et à prestations de retraite supplémentaires	12 322	3 204
Gains nets réalisés à la vente de placements	(158 984)	(85 106)
Variation des pertes nettes non réalisées (gains nets non réalisés) sur les placements	139 991	(16 448)
	34 652 \$	(79 638) \$

b) Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation

	2026	2025
Débiteurs et autres actifs à court terme	3 757 \$	10 679 \$
Créditeurs et charges à payer	(4 725)	1 217
Produits reportés	(11 477)	(3 622)
	(12 445) \$	8 274 \$

18. Engagements et éventualités

a) Obligations locatives

L'Armée est liée par des contrats de location de locaux occupés dans le cadre de ses activités. Ces contrats arrivent à échéance au plus tard en 2057. Les paiements exigibles en vertu des contrats de location s'établissent comme suit :

2027	33 321 \$
2028	21 042
2029	16 650
2030	12 105
2031	7 384
Par la suite	20 144
	110 646 \$

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

18. Engagements et éventualités (suite)

b) Autres obligations

L'Armée a conclu des ententes de logiciels-services (SaaS) qui se rapportent à des services continus et qui sont habituellement payables sur la durée du contrat conformément aux modalités de paiement énoncées dans les ententes. Les paiements exigibles s'établissent comme suit :

2027	5 813 \$
2028	4 078
2029	2 434
2030	948
2031	200
Par la suite	150
	13 623 \$

c) Lettres de crédit et lettres de confort

Dans le cours normal de ses activités, l'Armée conclut des ententes dont certaines modalités correspondent à la définition de garantie selon le *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Le Conseil de direction a directement garanti le remboursement de différentes dettes (notamment des découverts et des lignes de crédit) associées à certains ministères. Aucune perte importante n'est prévue aux termes de ces ententes ou garanties.

Au 31 mars 2026, l'Armée avait émis des lettres de crédit pour un total de 2 213 \$ (1 818 \$ en 2025). Il s'agit surtout de lettres de crédit de soutien irrévocable en faveur de municipalités et d'autres entités qui exigeaient des garanties de bonne exécution de projets entrepris par l'Armée. Aucune lettre de crédit ou de confort n'est garantie.

d) Passifs éventuels

L'Armée reçoit de l'aide gouvernementale sous forme de prêts transformables en subventions pour financer certains projets d'immobilisations. Ce type de financement est considéré comme une subvention aussi longtemps que l'Armée respecte les modalités des ententes conclues. En cas de manquement, le financement doit être remboursé au gouvernement. À la clôture de l'exercice, les prêts transformables en subventions qui devraient être remboursés en cas de manquement par l'Armée totalisaient 33 232 \$ (38 125 \$ en 2025). L'Armée est d'avis qu'elle se conforme actuellement à toutes ces ententes conclues et, par conséquent, aucun montant n'est comptabilisé en tant que passif dans les présents états financiers consolidés liés à cette aide gouvernementale.

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

18. Engagements et éventualités (suite)

e) Apports gouvernementaux en capital pour des programmes

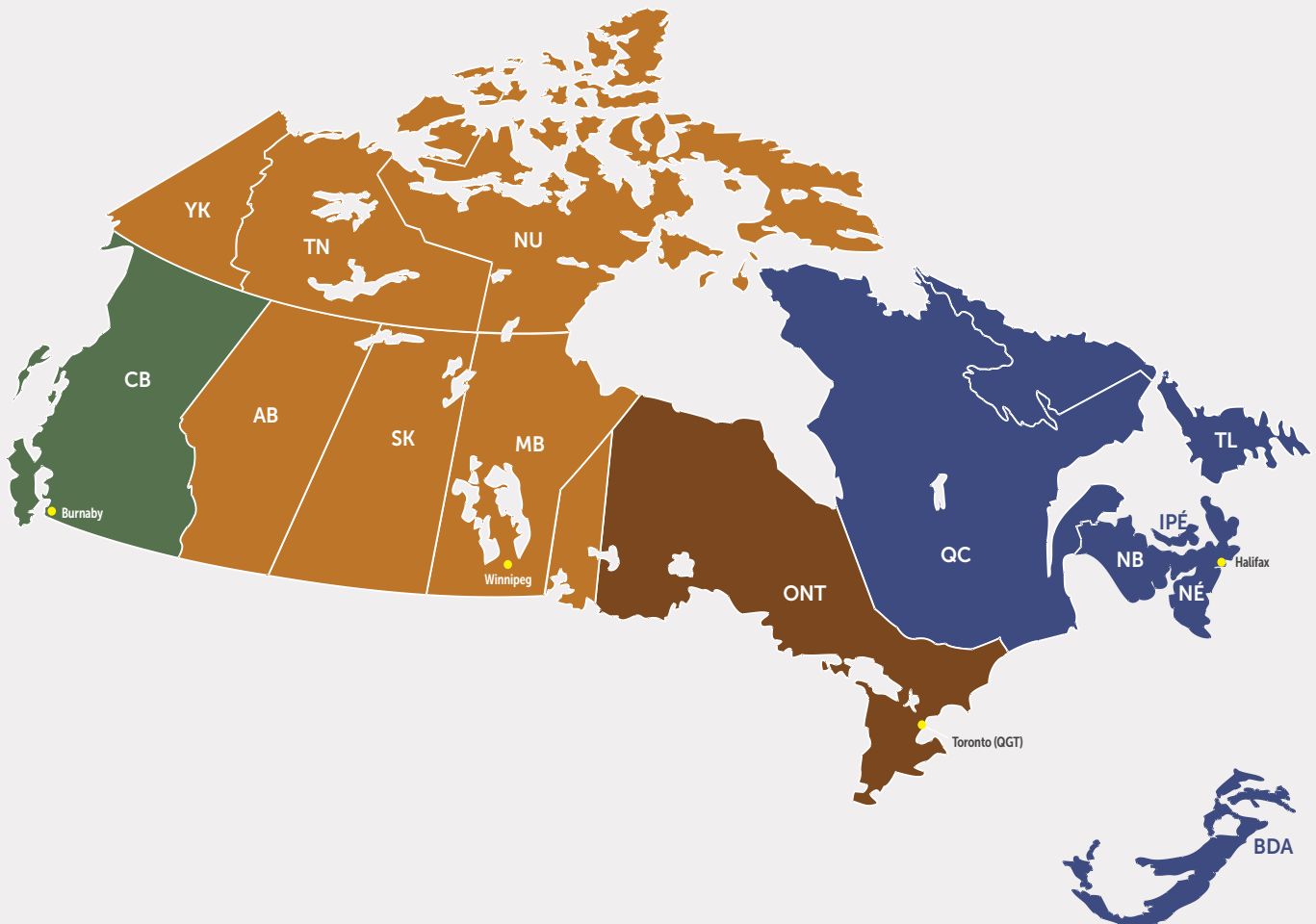
Au cours de l'exercice 2019, l'Armée a acquis de la Ville de Yellowknife le titre de propriété d'un immeuble dans le cadre d'une entente visant l'exploitation d'un établissement de transition pour hommes sans-abri. Aux termes de l'entente, l'Armée continuera d'exploiter et d'entretenir adéquatement l'établissement pour une période déterminée. Dans le cas contraire, l'établissement et le terrain où il se trouve, d'une valeur de 5 946 \$, seront retournés à la Ville de Yellowknife. L'Armée entend appliquer le programme pendant un avenir prévisible et respecter toutes les modalités relatives à son exploitation, déterminées par les administrations.

f) Poursuites

L'Armée fait l'objet de poursuites engagées dans le cours normal de ses activités. Bien qu'il soit impossible de prédire l'issue de ces poursuites, la direction estime que ces questions seront résolues sans effet négatif significatif sur les activités de l'Armée.

ARMÉE DU SALUT

Canada et Bermudes



Quartier général territorial (QGT) :

2, boulevard Overlea, Toronto (Ontario) M4H 1P4

Quartiers généraux divisionnaires :

Division de l'Atlantique (Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador et Bermudes)
330, Herring Cove Road, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3R 1V4V4

Division de la Colombie-Britannique
3833, Henning Drive, bureau 103, Burnaby (Colombie-Britannique) V5C 6N5

Division de l'Ontario
2, boulevard Overlea, Toronto (Ontario) M4H 1P4

Prairies and Northern Territories Division (Alberta, Manitoba, Northern Ontario, Northwest Territories, Nunavut, Yukon and Saskatchewan)
123 Main Street, bureau 300, Winnipeg (Manitoba) R3C 1A3



Pour faire un don
armedusalut.ca
1 877 288-7441



armedusalutquebec



armedusalutqc



armedusalut



armedusalutdivisionduquebec